

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**  
**M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE  
DE SAINTE-SOPHIE**

---

DEUXIÈME PARTIE

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 12 février 2020 à 13h30  
Comfort Inn, salle Carrefour  
255-8, rue de Martigny Ouest,  
Saint-Jérôme, QC

Manuel Garand, s.o.

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 12 FÉVRIER 2020 À 13 H 30

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b> .....	1
QUESTION DE M. NORMAND BEAUDET	3
<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES</b>	
Mme DENISE BROUILLARD ET Mme SYLVIE GAUTHIER (DM10).....	8
M. GHISLAIN LECOURS (DM9).....	11
M. MARC-OLIVIER LOCAS (DM18).....	14
M. NORMAND BEAUDET (DM6).....	17
M. GABRIEL RONDEAU (DM17).....	22
PAUSE	
M. MARC-OLIVIER NEVEU (DM26).....	24
Mme SYLVIE GAUTHIER.....	32
M. MARIO LAQUERRE (DM6).....	34
Mlle ANAIS DOSTIE, Mlle JESSIANE PLOUFFE, Mlle ANABELLE BRUNET ET M. ADAM GÉLINAS.....	44
<b>MOT DE LA FIN</b> .....	46

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 FÉVRIER 2020 À 19 H 00

## MOT DU PRÉSIDENT

5 LE PRÉSIDENT :

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par internet au moyen de la webdiffusion vidéo. Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, je vais m'en assurer aussi. Et voilà.

10 La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la conseillère en communications à l'arrière de la salle.

15 Nous échangerons avec les participants qui ont décidé de présenter leur mémoire ou leur opinion verbale aujourd'hui pour clarifier certaines idées de l'opinion présentée. Je rappelle, tous les propos sont enregistrés et retranscrits par monsieur Manuel Garand qui est notre sténographe officiel. La transcription de la séance sera accessible par internet dans une semaine environ dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

20 Je demande aux personnes qui ont fait connaître avant le 27 janvier dernier leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour cet après-midi de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription.

25 Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Au besoin, comme j'ai dit tout à l'heure, la Commission échangera avec les présentateurs.

30 Si le temps le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement, donc sans l'avoir annoncé, pourront le faire en s'inscrivant au registre qui est disponible à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription et elles disposeront de dix minutes pour leur présentation.

35 Si je ne me trompe pas, je pense que c'est huit présentations, c'est bien ça, sont prévues à l'horaire de la séance. Je rappelle qu'au cours de cette deuxième partie, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer, ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Le BAPE a

40

5 élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées, elles sont disponibles dans le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'arrière de la salle. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Dans ce cas-ci, les mémoires qu'on a reçus ne comportent pas ce type de problème là, donc tout est beau. Certaines règles aussi ont trait aux propos qui ne doivent pas par exemple être diffamatoires ou injurieux, je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

10 Pour toute information sur le mandat et son déroulement, vous pouvez écrire à la Commission en tout temps à l'adresse courriel suivante : [let-sainte-sophie@bape.gouv.qc.ca](mailto:let-sainte-sophie@bape.gouv.qc.ca).

15 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie hier, c'est ainsi qu'aucune manifestation d'approbation ou désapprobation ne sera être acceptée au cours de l'audience.

20 Nous vous soulignons que comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Je rappelle qu'une rectification se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. La rectification ne doit pas servir à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion, afin d'éviter qu'un débat n'éclate entre participants ou qu'une plainte soit déposée à l'encontre de la Commission par une personne qui se sentirait lésée d'avoir été critiquée par un autre participant.

25 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle, les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir, leurs propos devront être brefs et factuels. Bien entendu, aussi, compte tenu que les mémoires ne sont rendus publics qu'au moment de chaque séance et que les mémoires non présentés, par exemple, seront rendus publics à la fin des séances de la deuxième partie, des rectifications pourront se faire par écrit au cours de la semaine prochaine.

35 La Commission souhaite vérifier l'intérêt des citoyens, je rappelle ça, pour effectuer une visite publique de terrain au lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie. À moins que mon information ne soit pas bonne, on aurait jusqu'à maintenant seulement deux personnes intéressées et on m'a dit que ce n'était pas certain, c'est pour ça qu'on demande, pour qu'on confirme la visite, on a besoin de cinq citoyens manifestent l'intérêt, parce que si on n'a pas personne du public, on ne fera pas de visite privée au LET de Sainte-Sophie.

40 Donc vous pouvez aller à l'arrière de la salle contacter madame Sebareme ou madame Lavoie pour vous inscrire à la visite qui se tiendrait demain matin à compter de 9 h 30. Si on tient la

visite, on demande aux gens d'arriver un peu avant 9 h 30.

5 Je souligne que le BAPE s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services et obtenir de l'information sur le type de participation à nos travaux, tel que votre lieu de résidence, l'âge et le moyen de transport utilisé. Vous n'y inscrivez pas votre nom et c'est donc anonyme.

10 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet et de le remettre avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous, je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

15 Alors tout à l'heure, on a huit présentations, mais avant d'inviter le premier participant inscrit, je vais inviter monsieur Normand Beaudet qui veut soulever un point, en lien, ce que j'ai compris, sur sa participation. Monsieur Beaudet, vous pouvez venir vous asseoir.

#### **QUESTION DE M. NORMAND BEAUDET**

20 M. NORMAND BEAUDET :

Merci Monsieur le président. Voici donc, il s'agit d'une requête sur... d'immunité pour moi et toutes les citoyennes et citoyens, là, aux audiences, et je vais vous expliquer les motifs qui m'amènent à faire cette demande-là.

25 D'abord, je voudrais faire une autre demande pour que le promoteur et son équipe ne soient pas dans la salle, et cessent toute intervention directe ou indirecte auprès des citoyennes et des citoyens présents, c'est à mon avis un manque d'éthique, et l'opinion de la population devrait être protégée de toute pression extérieure. Sa présence est un privilège à mes yeux inacceptable.

30 Mais voici, les motifs pour l'immunité que je vous demande sont les suivants : j'ai eu plusieurs témoignages de citoyennes ou de citoyens sur des possibles réactions des autorités de la municipalité ou de l'entreprise à leurs égards. J'ai eu des commentaires suite à, par exemple, la soirée à Sainte-Sophie, dans laquelle vous avez expliqué, là, les préaudiences, vous expliquiez un peu les conditions, il y a des gens qui ont sorti de là, qui ont dit « bien oui, moi je vais aller intervenir mais avec mon avocat », étant donné les avis.

35  
40 Alors il y a eu différents commentaires, il y a eu des désistements de personnes aussi qui devaient donner leur opinion, qui ont choisi de ne pas la donner, je veux pas leur donner une interprétation plus que ça. Moi-même, j'ai été, je ne sais pas comment on va me qualifier, j'ai reçu une mise en demeure par l'enfouisseur ici, par l'entreprise ici, dans un style de poursuite-bâillon il y a plusieurs années.

5 Dans le fameux documentaire qui s'appelle « La poubelle province », il y a tout un chapitre qui montre comment l'enfouisseur principal qui est dans ce documentaire-là fait des pressions sur la municipalité contre sa campagne d'information sur la question.

10 Alors il y a beaucoup d'éléments comme ça qui m'amènent à demander, donc, si je pourrais bénéficier de l'immunité et si tous les citoyens et citoyennes pourraient en bénéficier. J'ai vu aussi dans le dépliant qui nous invite à participer qu'un des éléments, c'est de faciliter la participation des citoyens. Alors cet élément-là pourrait peut-être améliorer la qualité de nos...

15 LE PRÉSIDENT :

Je vais vous répondre. Je vais commencer par le point numéro 2, présence de l'initiateur. Donc le principe, c'est on est en audiences publiques, et c'est ouvert à tout le monde, sans exception. Donc c'est ce principe-là.

20 Et là, j'invoque même pas les questions au niveau de commission d'enquête, de travaux, de l'équité procédurale et autres, mais le principe est l'audience publique, donc tout le monde a le droit d'assister à une séance, et tout le monde, c'est 100 %. Donc c'est simplement ça. Je n'aurais pas le pouvoir d'empêcher quelqu'un de venir assister à l'audience publique. On n'a pas ce pouvoir-là, ni mon collègue, ni moi, à moins que quelqu'un soit perturbateur et nuise aux travaux directement de la Commission, dans ce cas-ci, il subirait une expulsion, mais ce n'est pas le cas.

25 Pour l'immunité, c'est un aspect intéressant. L'immunité, en substance, c'est une commission, donc les commissaires ne peuvent pas accorder une immunité ou retirer une immunité. Une immunité, c'est relatif. Si on veut vulgariser l'information, en première partie, les personnes-ressources que vous aviez vues ont reçu une convocation de la part de la Commission avec des sujets. La convocation, disons que c'est la manière *soft*, on pourrait dire douce de commencer. Parce que si une personne-ressource au ministère avait décliné en disant « non je viens pas », là on aurait passé à un *step 2* qui s'appelle le *subpoena*, pour forcer la personne à venir témoigner, en fait, répondre aux questions de la Commission.

35 La convocation, par sa face même, avec les sujets qui sont mentionnés d'expertise, c'est des sujets que la Commission va questionner. C'est là qu'il commence à y avoir un embryon d'immunité, mais qui est réservé uniquement aux personnes-ressources mais en lien seulement aux questions qu'on leur pose. Donc ce n'est pas la Commission qui l'accorde ou l'accorde pas, c'est le fait de la convocation, et après ça, c'est le fait d'une question directe de la Commission.

40 Parce qu'on essaie de ne pas judiciaireiser la procédure, mais si je pose ou mon collègue pose une question à un participant ici, c'est sûr qu'on la judiciaireise pas, mais par le fait même que l'on pose une question après un mémoire, la personne est tenue de répondre. C'est sûr qu'on veut

pas judiciariser, mais dans un cas où on voudrait avoir une réponse, là on est obligé de menacer la personne en disant « écoutez, c'est une question posée par mon collègue, vous devez y répondre, si vous y répondez pas, vous commettez un outrage, et là, à ce moment-là, je vais être obligé de vous donner une amende », je sais pas, 500 piastres. Je suis obligé, on a initié un processus, on veut l'information, nos pouvoirs, on le juge nécessaire, il y a toujours le caractère de nécessité. Là à ce moment-là, c'est comme ma dernière menace, de menacer de donner une amende, si la personne s'exécute pas, bien, on lui colle une amende.

M. NORMAND BEAUDET :

Et ça, c'est citoyens et personnes-ressources...

LE PRÉSIDENT :

C'est un citoyen ordinaire, quiconque, quiconque à qui on pose une question, on veut avoir une réponse, on insiste à avoir la réponse. C'est là que pour le citoyen, disons prenons le cas d'un citoyen, ça serait une question bien précise, puis le citoyen, on dit « vous devez répondre parce que si vous répondez pas, je vous colle une amende », donc le citoyen, il dit « bien là, c'est-à-dire il faut que je réponde ». Là, c'est là qu'il y a une immunité, relative, encore une fois, qui s'enclenche sur l'information. Mais encore là, l'immunité, elle est restreinte. Parce que si je vous ai posé une question, par exemple sur la qualité de l'air, là vous répondez, mais là vous continuez, vous disgressez vers la qualité de l'eau, oh là, l'immunité tombe parce que ma question portait pas sur l'eau, c'est vous qui avez décidé de vous étendre.

Encore une fois, ce n'est pas moi qui a le contrôle, c'est le citoyen. Donc ça veut dire, mais encore là, il faut qu'il y ait un caractère disons d'information qui pourrait être sujet à controverse, on se comprend, si c'est une réponse banale, ça reste une réponse banale, mais il reste que le fondement est là. Donc l'immunité vient du fait qu'il y a une convocation et il y a un ordre de la part de la Commission de répondre à quelqu'un.

Ou si une commission, par exemple, j'écoutais tantôt des discussions, nous, c'est marqué dans nos pouvoirs d'enquête, par exemple, je n'ai pas eu le temps de discuter avec tout le monde, mais on a le pouvoir d'obliger quelqu'un à venir témoigner verbalement.

Au fédéral, par exemple, les commissions fédérales, eux autres, en plus de ça, elles ont le pouvoir d'obliger quelqu'un à produire, à témoigner par écrit, c'est comme une cour d'archives. Eux autres, leur pouvoir va un peu plus loin, c'est-à-dire que je pourrais forcer, un commissaire fédéral peut forcer quelqu'un à écrire de quoi.

Au provincial, on n'a pas ce pouvoir-là, c'est un pouvoir de témoigner verbalement. Là tu viens passer devant la Commission et tu réponds aux questions de la Commission. Je peux pas forcer la personne en disant « tu vas m'écrire ». C'est ça que je disais en première partie, la

Commission n'a pas le pouvoir d'obliger quiconque à produire, à écrire un tableau de deux lignes par deux colonnes. C'est qu'on peut le forcer à déposer un document existant, on peut le forcer à venir répondre à des questions, mais c'est quand on vient le forcer à répondre à des questions qu'il y a une immunité relative.

5

Mais encore là, l'immunité ne protège pas quelqu'un. Si la personne vient mentir à la Commission, son immunité va tomber parce que si quelqu'un fait la preuve qu'elle dit une fausse information, qu'elle s'est parjurée, l'immunité va tomber. Si la personne tient des propos diffamatoires, l'immunité risque de tomber aussi parce que le plaignant va aller en cour, il y a une certaine preuve à faire, parce que la personne a une immunité présumée à ce moment-là, ayant répondu à la Commission, c'est au plaignant à faire une preuve.

10

Donc l'immunité, une Commission peut pas la donner, peut pas l'enlever, elle est relative. En cas de conflit, ça va se régler devant un tribunal, c'est un juge qui va trancher à ce moment-là s'il y avait immunité ou pas. C'est comme ça que ça se résume. Donc on peut pas l'accorder à vous, à personne, d'office comme ça.

15

M. NORMAND BEAUDET :

O.K., et est-ce que le fait que nous, on vienne donner une opinion ici, est-ce que ça, ça peut entrer dans les immunités relatives? Puisqu'on s'inscrit, on est appelé...

20

LE PRÉSIDENT:

Non.

25

M. NORMAND BEAUDET :

... à venir s'inscrire.

LE PRÉSIDENT :

Non parce que vous venez volontairement. Vous n'avez pas reçu un *subpoena* pour répondre à des questions précises sur de l'information que la commission juge nécessaire pour son enquête. C'est un processus volontaire, et ça s'applique uniquement dans le cas si on vous pose une question précise.

30

M. NORMAND BEAUDET :

Là je comprends très bien la question précise, mais je comprends mal comment une personne-ressource est invitée à participer puis ça lui donne un début d'immunité relative, et que nous, on est dans le processus, hein, les citoyens experts, on est là-dedans, on est appelé, et là, nous, on n'a pas cette immunité relative.

35

40



LE PRÉSIDENT :

5 C'est ça, c'est parce que la Commission a convoqué, disons, le ministère de la Santé parce qu'elle avait des questions précises à poser, encore là, c'est une convocation, donc qui n'est pas un *subpoena*, donc on est quand même encore pas rendu à l'étape d'obligatoire. Il reste que c'est là qu'il y a un embryon, je dis bien, mais encore là, la personne répond dans son champ de compétence. C'est pour ça que je dis que ça reste toujours théorique cette question d'immunité là. Ça ne permet pas à quelqu'un de semer à tout vent, par exemple, en aucun cas.

10 M. NORMAND BEAUDET :

Oui, ça, on s'en...

LE PRÉSIDENT :

15 Que la personne vienne à un *subpoena* ou pas, la personne peut pas commencer de son propre chef à parler de sujets qu'elle veut, l'immunité s'appliquerait pas à ce moment-là, elle est intimée de répondre à une question précise de la Commission, dans tous les cas. La personne-ressource qui s'assoit et qui aurait levé la main pour dire « je veux parler », O.K. très bien, elle parle de son propre chef. Ce n'est pas la même chose que si je dis « vous devez répondre à la question que je viens de vous poser ». Là, il y a comme une immunité potentielle relative qui s'enclenche, mais si elle parle de son propre chef, c'est une autre paire de manches. Voyez-vous, tout est relatif.

20 M. NORMAND BEAUDET :

Oui, dernière petite situation, comment dire, hypothétique. Alors si je suis sur le coup, disons que l'entreprise m'a envoyé hier une mise en demeure de me taire parce qu'elle juge qu'elle se sent diffamée, est-ce que moi, en me présentant aujourd'hui, je pourrais dire « moi je veux donner mon opinion, mais voici, je suis menacé d'une mise en demeure, je vous demande votre immunité pour pouvoir dire mon opinion »?

30 LE PRÉSIDENT :

Je peux pas.

M. NORMAND BEAUDET :

Vous ne pourriez pas, O.K.

LE PRÉSIDENT :

35 Je n'ai pas ce pouvoir-là. Vous dire ça, je vous induirais en erreur, donc je peux pas. C'est votre propre chef, votre décision. De toute façon, vous pouvez venir parler, mais comme je vous dis, c'est sûr qu'un juge, en cas de poursuite, je ne suis pas juriste, mais on sait que c'est un processus officiel, donc le juge partirait du principe que le citoyen est convié à venir parler, donc c'est sûr que le juge, j'imagine, demanderait une preuve assez forte. Mais je peux pas vous le dire, je ne suis pas juriste, je vous donne pas un avis juridique là-dessus, mais chose certaine, on peut pas retirer ou

donner une quelconque forme d'immunité dans ces circonstances-là.

Et à ce moment-là, tout ce que je peux dire, si quelqu'un vient diffamer, par exemple, ou se parjurer, c'est parce que les transcriptions sont certifiées conformes par un sténotypiste judiciaire, donc ça veut dire la transcription est admissible en preuve par un plaignant, c'est ça la réalité, ça, on ne peut pas rien y faire. C'est d'ailleurs pour ça que nous, on se protège, et on protège tout le monde via des transcriptions faites par des sténotypistes judiciaires. Sténographe judiciaire, sténotypiste, ça dépend toujours comment les gens les appellent.

M. NORMAND BEAUDET :

Alors c'est bien dommage, ça pourrait faire peut-être partie de suggestions si on a à améliorer le processus pour faciliter la participation des citoyens. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Alors nous allons maintenant inviter notre premier participant, nos premiers, c'est madame Denise Brouillard et Sylvie Gauthier, donc à s'avancer. Bonjour mesdames.

**Mme DENISE BROUILLARD ET Mme SYLVIE GAUTHIER**

Mme DENISE BROUILLARD:

Bonjour.

Mme SYLVIE GAUTHIER:

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole.

Mme DENISE BROUILLARD :

Bonjour mesdames et messieurs, Monsieur le commissionnaire, Monsieur le président. Tout d'abord, on aimerait se présenter toutes les deux, nous sommes les deux grand-mères du beau Logan, Logan qui demeure à Sainte-Sophie, et ses parents. Je suis Denise Brouillard, résidente de Saint-Jérôme, et Sylvie Gauthier, résidente de Sainte-Sophie. C'est en tant que grands-mères que nous nous adressons à la commission d'enquête du BAPE.

Mme SYLVIE GAUTHIER :

Notre opinion : assez, c'est assez, car nous ne voulons pas laisser à notre petit-fils et les générations futures un tel héritage.

En 2040, plus ou moins 40 millions de tonnes de déchets enfouies à Sainte-Sophie, déchets qui

ont une vie plus longue que la nôtre. Car la solution de l'enfouissement n'est pas viable, elle ne fait que reporter le problème à plus tard, sans questionner nos façons de faire et de consommer, sans nous responsabiliser.

5 Car les déchets ont une deuxième vie : ils contaminent l'eau, la terre, et l'air, et cela pour des centaines d'années. Nous avons appris lors des audiences du 15 janvier dernier que la vieille partie de ce dépotoir avait contaminé la nappe phréatique. Ce n'est pas rien pour une région agricole et où plusieurs résidences sont dotées de puits pour leur alimentation en eau potable. Le méga-enfouissement n'est pas une solution. Plus d'un million de redevances pour la municipalité de Sainte-Sophie, mais au prix de notre santé et de notre environnement, moi je trouve que ça n'en vaut vraiment pas le coup. Il est urgent de réagir.

Mme DENISE BROUILLARD :

15 Nous affirmons que la MRC de Rivière-du-Nord a fait plus que sa part en accueillant près de 20 % des déchets du Québec.

20 En 2018, c'est 981 075 tonnes de déchets enfouies dans le mégadépotoir de Sainte-Sophie, seulement 42 493 tonnes de déchets provenaient de la MRC Rivière-du-Nord, soit environ 4.3 %. Ce chiffre est éloquent.

25 Nous croyons qu'une réelle gestion régionale responsabiliserait davantage la population que le modèle actuel. Il nous semble que la gestion des déchets devrait être régionale, en concordance avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Une des stratégies de cette politique est de décourager et de contrôler l'enfouissement et l'élimination. Dans ce contexte, permettre l'enfouissement de 18 millions de tonnes de déchets de 2022 à 2040 nous apparaît inacceptable. De plus, les deux tiers des déchets enfouis à Sainte-Sophie proviennent des industries, des commerces, des institutions et du secteur de la construction. C'est un élément majeur.

30 Il nous semble que le gouvernement devrait obliger ces industries, ces commerces, ces institutions et tout le secteur de la construction à recycler, c'est incontournable.

Mme SYLVIE GAUTHIER :

35 Nous pensons que le faible coût de la tonne pour enfouir induit une concurrence inégale avec les initiatives de récupération et de recyclage, mais ce faible coût aura des coûts astronomiques pour les générations futures.

40 Il ne faut pas oublier que les déchets ne sont pas éliminés. Nous nous questionnons aussi sur la façon dont est organisé le recyclage. Les matières pêle-mêle se contaminent les unes aux autres et perdent de la valeur, c'est un gaspillage de ressources. Conclusion : dans les années 60 et

70, tout allait à l'enfouissement, nous le savons, on y a tous contribué. Les temps ont changé car la conscience des conséquences de nos gestes s'est développée. La nécessité de préserver la Terre et un environnement sain est incompatible avec ce projet. D'autres solutions existent.

5 C'est avec notre conscience et notre coeur que nous vous avons communiqué notre opposition à l'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, tel que demandé par le promoteur.

Mme SYLVIE GAUTHIER ET Mme DENISE BROUILLARD :

10 On se tient debout par respect pour nos enfants, nos petits-enfants et les générations futures. Assez, c'est assez.

Mme DENISE BROUILLARD :

Merci beaucoup.

15

Mme SYLVIE GAUTHIER

Je vous vois sourire, mon cher monsieur. C'est vrai pareil.

20

Ça venait du coeur. Du coeur de deux grand-mères, puis les résidents de Sainte-Sophie, les enfants, la génération, les gens qui sont concernés qui habitent à Sainte-Sophie. Quand ce n'est pas dans notre cour, on est toujours d'accord, mais quand c'est dans notre cour, on se dit il me semble que la part a été faite, on va aller dans vos cours à vous autres aussi et on va être d'accord. On ne sera peut-être plus là, nous autres, mais nos enfants et nos petits-enfants vont être là pour subir la conséquence de nos gestes à tous.

25

LE PRÉSIDENT :

Votre message est clair.

Mme SYLVIE GAUTHIER :

30

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une question?

35

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN:

Non.

LE PRÉSIDENT :

Nous vous remercions pour votre témoignage.

40

Mme SYLVIE GAUTHIER :

Merci de nous avoir entendues.

**M. GHISLAIN LECOURS**

5 LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter monsieur Ghislain Lecours à s'avancer.

Alors bonjour monsieur.

10 M. GHISLAIN LECOURS :

Bonjour bonjour, bonjour Monsieur le président, c'est la première fois que je participe à ce genre de rencontre, je suis un petit peu nerveux, mais je vais dire qu'est-ce que j'ai dans mon coeur.

15 Je travaille chez Waste Management depuis maintenant 15 ans. J'ai été le premier technicien à avoir été embauché par Waste Management en 2004. J'ai la chance d'être le responsable de la récupération et la disposition des biogaz générés au site de Sainte-Sophie.

20 Depuis les 15 dernières années, d'autres techniciens se sont joints à l'équipe. Ceux-ci comptent désormais six techniciens qui travaillent dans trois domaines respectifs, soit le biogaz, le traitement des eaux et le suivi des sols. Sans équivoque, l'environnement nous tient à coeur, c'est d'ailleurs pour cette raison que nous nous sommes tous dirigés vers ce domaine d'actualité, et surtout, d'avenir.

25 Nous tenons un rôle primordial pour assurer le bon déroulement des opérations du site. Le travail des techniciens de biogaz consiste à assurer le bon fonctionnement du réseau. La majeure partie de mon travail est de rendre disponible notre biogaz 24 heures sur 24. Si jamais un problème survient, nous sommes informés immédiatement pour régler le problème rapidement. Nous sommes rigoureux et sensibles à respecter l'environnement des citoyens. De ce fait, le contrôle des odeurs est pour nous une priorité.

30 Comme vous le savez, notre biogaz est en grande partie acheminé à la papetière La Rolland située ici à Saint-Jérôme. Notre technologie a permis à cette compagnie de maintenir ses opérations à moindre coût énergétique et d'être très compétitif dans leur domaine.

35 Les défis sont nombreux, les hauts dirigeants de Waste Management nous donnent toute la latitude et les outils nécessaires pour faire notre travail adéquatement. Aucune situation n'est négligée. Lorsqu'un événement l'exige, le travail se fera. Nous avons la chance de travailler pour une compagnie qui est soucieuse du travail bien fait et qui possède les ressources financières pour le faire.

40

5 La demande d'agrandissement de notre site est un projet bénéfique pour beaucoup de monde : les entreprises, la ville de Sainte-Sophie, les villes environnantes et de nombreux travailleurs. Plusieurs emplois sont directement liés à ce projet. Des parents de jeunes familles travaillent avec coeur à tous les jours au site et souhaitent continuer de le faire de nombreuses années encore. De beaux projets ont été faits depuis mon arrivée, par exemple, l'usine de zinc au RBS, le traitement des eaux, le projet de PhytoValix phytotechnologies que vous avez entendu parler hier et la plantation d'asclépiade. J'ajouterais même que plusieurs autres sont sur la table à dessin.

10 Waste Management est un leader mondial dans le domaine des déchets, d'ailleurs, c'est la meilleure compagnie de notre belle province pour gérer ce genre de projet. Elle démontre un savoir-faire exceptionnel et une excellente expertise qui fait d'elle un chef de file innovateur. Je peux vous assurer, Monsieur le président, que je suis extrêmement fier de faire partie de cette belle grande équipe.

15 LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Lecours pour votre présentation. Donc vous travaillez sur la question des biogaz donc, si j'ai bien compris, vous êtes plutôt à l'usine ou sur le...

20 M. GHISLAIN LECOURE :

Sur le site.

LE PRÉSIDENT :

... le système de captation?

25 M. GHISLAIN LECOURE :

Sur la captation.

LE PRÉSIDENT :

30 Sur la captation. De votre expérience, quand il y a des odeurs qui sont perceptibles, est-ce que ça vient plutôt du fond des déchets ou ça vient des cellules où il y a eu du recouvrement?

M. GHISLAIN LECOURE :

35 La plus grande partie, c'est où qu'il y a l'enfouissement, mais chaque trimestre, on fait un relevé de surface qu'on appelle avec un appareil qui détermine, on est capable de voir où qu'il peut y avoir des, on appelle ça des « hot spots », c'est où qu'il y a des dépassements. S'il y a des dépassements, on a tout de suite un plan de travail qui se fait, dire O.K., on refait d'autres puits, on fait un meilleur recouvrement. On a plusieurs choses sur la table qu'on peut gérer le projet.

40 LE PRÉSIDENT :

Donc vous faites partie de ceux qui sont promèment sur les cellules?

M. GHISLAIN LECOURE :

Sur le terrain, oui, sur le terrain.

5 LE PRÉSIDENT :

Quand vous vous promenez, vous avez un détecteur de méthane?

M. GHISLAIN LECOURE :

Oui, un détecteur de méthane.

10

LE PRÉSIDENT :

Vous travaillez, quoi, à quel moment? Est-ce qu'il y a des moments plus propices pour le faire?

M. GHISLAIN LECOURE :

15

Oui, quand on fait le relevé de surface, qu'on appelle, on le fait exactement quand il n'y a pas de vent pour être sûr d'avoir le meilleur emplacement, la meilleure source de biogaz. On le fait souvent entre 5 h le matin et 8 h le matin pour être sûr qu'il n'y a aucun vent, pour vraiment déterminer le bon endroit, où qu'il y a le dépassement.

20

LE PRÉSIDENT :

Le détecteur, c'est quoi, c'est un appareil à main?

M. GHISLAIN LECOURE :

25

Oui c'est un appareil à main, oui, avec un sac à dos, ça s'appelle un FID, ça détermine le pourcentage de méthane, de PPM de méthane qui peut sortir de...

LE PRÉSIDENT :

À ce moment-là, c'est quoi, à quel moment vous dites il faut intervenir dans tel secteur?

30

M. GHISLAIN LECOURE :

Ça se fait immédiatement déjà, on reçoit le rapport...

LE PRÉSIDENT :

La détection?

35

M. GHISLAIN LECOURE :

On ressort les données qu'on a, parce que c'est des heures de marche qu'on a à faire, après ça, on présente ça à nos patrons, il y a tout de suite un plan de match qui embarque pour régler le problème.

40

LE PRÉSIDENT :

Ils font la lecture de ça, quand il y a la détection, ils font un plan d'intervention?

5 M. GHISLAIN LECOURS :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

10 M. GHISLAIN LECOURS :

Merci.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Juste une petite question pour clarifier, à quelle fréquence vous faites ces genres d'intervention?

15

M. GHISLAIN LECOURS :

C'est trois fois par année.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Trois fois par année.

20

M. GHISLAIN LECOURS :

Printemps, été, automne.

25

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Merci beaucoup.

**M. MARC-OLIVIER LOCAS**

30

LE PRÉSIDENT :

Merci, nous allons maintenant inviter Marc-Olivier Locas.

Alors bonjour monsieur.

35

M. MARC-OLIVIER LOCAS:

Bonjour, Marc-Olivier Locas, je suis citoyen de la municipalité de Sainte-Sophie, et employé chez Waste Management. J'ai obtenu mon diplôme en technique du milieu naturel, spécialisé en protection de l'environnement, en 2010. Cela fait maintenant dix ans que je travaille dans ce domaine. Avant de devenir membre de l'équipe Waste Management, j'ai oeuvré huit ans chez un consultant en environnement à décontaminer et caractériser des sites au travers du Québec.

40



5 En 2018, j'ai décidé de postuler au lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie afin d'améliorer mes conditions familiales. Il n'y a rien de mieux que de travailler près de chez soi avec un emploi de qualité. Je suis en accord avec le projet d'agrandissement du LET de Sainte-Sophie puisque Waste Management a à coeur la santé et sécurité de ses travailleurs. De plus, il a la détermination de réduire son impact environnemental et investit dans la communauté.

10 Premièrement, le promoteur offre un environnement de travail sécuritaire, malgré les risques présents sur le site, tels que l'utilisation de produits chimiques, la circulation des machineries lourdes, les espaces clos, et cetera. Grâce à ses procédures claires, les différentes formations internes et l'expertise de ses employés, Waste Management nous donne tous les outils pour avoir un environnement de travail où le risque est minime.

15 Pour ce qui est de la question des procédures, chaque travailleur a sa bible de sécurité qui compte 11 règles de vie. Quant aux formations internes, elles traitent de sujets tels que l'amiante, les engelures, les coups de chaleur, et cetera. Elles permettent d'avoir un rafraîchissement d'informations ainsi que de remémorer les méthodes de prévention.

20 Par rapport à l'expertise des employés, j'ai eu la chance de me faire former par des travailleurs qui comptent plusieurs années de service au sein de l'entreprise. Ces personnes connaissent le site comme le fond de leur poche et aiment transmettre leur savoir. En plus d'avoir un environnement de travail sécuritaire, Waste Management propose des programmes comme « du sofa au 5 kilomètres » afin d'encourager les travailleurs à améliorer leur forme physique.

25 Deuxièmement, le LET de Sainte-Sophie est en constante amélioration pour réduire son impact environnemental. Dans le PR3.1, on peut y lire qu'il y a déjà des projets en place, tels que la valorisation du biogaz, les divers aménagements fauniques, PhytoValix, et l'amélioration du traitement biologique des eaux de lixiviation.

30 Je fais partie de l'équipe de traitement des eaux usées, il y a deux projets mentionnés plus haut qui me touchent directement. Pensez-y, le LET de Sainte-Sophie aura fait un grand pas, puisqu'en moins de deux ans, il a dévoilé un projet pilote de phytotechnologie innovatrice et aura un système de traitement des eaux usées des plus performants au Québec.

35 PhytoValix est un magnifique projet qui prend tout son sens suite aux récentes manifestations environnementales. En effet, Waste Management pose des actions concrètes afin de réduire son impact environnemental. Par exemple, PhytoValix crée sur le site de Sainte-Sophie un puits de carbone, valorise le lixiviat en tant qu'engrais et permettra de réduire l'utilisation de produits chimiques pour traiter les eaux. En plus, l'amélioration du traitement biologique diminuera une bonne partie de la concentration des nitrates rejetés. Bref, la protection de l'environnement fait partie de

40

mes valeurs et les différentes actions que le promoteur applique sur le site font que je suis fier de travailler chez Waste Management.

5 Troisièmement, Waste Management investit dans la communauté. En tant que citoyen de la municipalité de Sainte-Sophie, j'aime voir le logo du promoteur affiché dans les diverses activités de la ville. Waste Management investit en moyenne 75 000 \$ par année volontairement. Il soutient également l'association des gens d'affaires de Sainte-Sophie, ce qui permet aux petites entreprises d'avoir une visibilité et des activités de réseautage. Le LET de Sainte-Sophie a pour but de donner 10 une seconde vie aux ressources présentes sur son territoire, telles que le bois et le biogaz qui sont tous deux revalorisés au profit d'entreprises locales.

La ville de Sainte-Sophie a pu profiter de cette valorisation, car après le déboisement de la nouvelle zone d'exploitation, le bois noble a été envoyé à la scierie de Sainte-Sophie. Ils ont fait don d'un mobilier urbain créé avec le pin sylvestre provenant du LET. Comme le mentionne Martin 15 Labelle, propriétaire de la scierie de Sainte-Sophie, dans le journal *Le Contact de chez nous* :

« L'économie locale passe par l'entraide des entreprises d'ici et la synergie de leurs actions. »

Nous sommes fiers de cette initiative qui profite aux utilisateurs de la piste cyclable.

20 En plus de soutenir différentes activités dans la municipalité, Waste Management contribue à la Fondation de l'Hôpital de Saint-Jérôme. L'année dernière, j'ai pu participer à deux activités de la fondation en portant fièrement le vert et le jaune. Le promoteur ne gère pas seulement les matières résiduelles, mais il est aussi un partenaire d'affaires pour les compagnies de la région.

25 Finalement, j'estime que Waste Management est un lieu d'enfouissement technique géré de façon minutieuse afin d'éliminer au maximum les impacts sur les différents milieux. Comme j'ai essayé de vous démontrer, le promoteur offre un site sécuritaire pour les gens, il a une volonté de réduire son impact environnemental et il est impliqué dans la communauté. C'est pour toutes ces raisons que je suis pour le projet d'agrandissement.

30 LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie pour votre témoignage. Monsieur Beudet, on fait pas de gestes disgracieux ou d'applaudissements. Donc je vous remercie pour votre témoignage, des questions? Nous vous remercions pour votre témoignage.

35 Alors maintenant, nous allons inviter monsieur Normand Beudet à s'avancer à la table des intervenants. Alors à vous la parole, monsieur Beudet.

40

**M. NORMAND BEAUDET**

M. NORMAND BEAUDET :

5           Merci. Donc aujourd'hui, c'est plus autour de mon opinion personnelle, alors j'ai une demi-douzaine de petits sujets que je souhaiterais aborder dans cette partie-ci.

10           Alors je voudrais peut-être revenir sur hier, il a été soulevé la question des critères pour réduire les tonnages. Alors je voudrais ajouter un commentaire sur cet élément-là, parce que je suis tombé sur un document écrit, je ne sais pas s'il est dans la pratique de la MRC, et qui avait mis une grille d'éléments pour voir, accepter de certaines MRC leurs déchets. Et là-dedans, ils demandaient la démonstration que leur PGMR de ces MRC-là ait fait des progrès importants au point de vue du recyclage, et dans différents aspects. Donc l'effort des autres MRC était considéré dans ces éléments-là. Alors ça, ça m'a paru être une piste intéressante.

15           Hier, je vous demandais que le ministre de l'Environnement décrète des tonnages à la hauteur, là, et je donnais comme exemple que si le tonnage permis était celui des besoins d'enfouissement de la MRC de Rivière-du-Nord, qui est autour de 50 000 tonnes par année, eh bien après ça, dans les critères pour construire, disons que la MRC a dit « voici, nous, on a 50 000 », pour les prochains volumes qui vont être, on demande aux MRC de nous faire parvenir leur candidature, entre guillemets, et voici, nous avons des critères, est-ce que, premièrement, le putrescible, le compostage est complètement enlevé de votre territoire? Alors si c'est récupéré, voici, ça vous donne un point pour vous qualifier pour pouvoir venir faire de la mise en décharge de vos déchets sur notre territoire. Alors ainsi de suite, ainsi de suite, donc un certain nombre de critères. Alors je

20

25           voulais vous livrer mes réflexions sur cet élément-là.

30           Donc un autre point que je voudrais aborder avec vous, c'est peut-être deux mots qui sont souvent utilisés et que je crois que, je ne sais pas si les euphémismes, ça serait bon pour les qualifier, alors c'est le mot « élimination » et « déchet ultime ».

35           Alors ce mot-là, « élimination », est constamment utilisé, il fait partie du vocabulaire du ministère de l'Environnement et il est utilisé par tous et chacun, mais je crois que c'est un mot qui cache un peu la vraie réalité, parce qu'on dit qu'on élimine les déchets, alors qu'il n'y a rien de plus faux. Alors on dirait que ce mot-là a été placé pour cacher que de l'enfouissement, ça fait pas disparaître les déchets, au contraire, ils sont là pour des centaines d'années. Et comme j'ai remarqué hier, il y a une difficulté de la part des gouvernements, et évidemment, des enfouisseurs, de reconnaître cette question-là.

40           Alors on dit vos déchets seront éliminés, ils sont pas du tout éliminés quand ils sont enfouis. Alors c'est un peu... et la question des déchets ultimes que l'on qualifie souvent, c'est ce qui

devrait aller dans les dépotoirs, c'est ce qui devrait aller, mais ce n'est pas vrai. On sait que l'enfouissement, c'est des déchets pêle-mêle, c'est encore ça, on souhaite que ça cesse, on souhaite, on veut retirer.

5           Donc « déchets ultimes » est parfois utilisé pour encore masquer la réalité, c'est que dans nos dépotoirs, on sait même pas qu'est-ce qui rentre là, ça peut être hyper toxique. Moi, je mets quelque chose dans ma poubelle chez nous, quand les camions arrivent chez Waste Management, je crois qu'il y a une détection peut-être de radioactivité, je sais même pas s'il y a ça, sinon, *envoye*, ça rentre et ça s'en va là, on sait même pas qu'est-ce qui s'en va là, ça peut être n'importe quoi, ça peut être toxique et tout ça. Alors des fois, on essaie, on tente d'abriter cette réalité-là par le mot « déchet ultime », qui est objectif, les dépotoirs ne devraient recevoir que des déchets ultimes, mais je trouve qu'on en abuse parfois en utilisant ce mot-là de cette façon-là.

10           Il y a un autre, aussi, petite, une forme d'expression, quand on calcule le nombre de kilos par habitant, alors on a vu ça, on a vu ça à tout moment, ça fait partie des objectifs du gouvernement qui calculent, je crois, bon, on est à 700 quelques kilos au Québec, et on veut se rendre à, on a diminué de quelques pourcentages, là, dans les... alors je trouve que là aussi, on masque un peu, puis ça va rejoindre ce que j'ai dit hier sur la part des ICI, c'est qu'on ramène ça à un calcul par habitant, mais en fait, ça, c'est cumulé, les ordures ménagères, les ICI et les ordures de construction, qu'on appelle CRD.

15           Alors quand on a cette statistique-là, je veux dire, ça cache le fait que, ce qu'on soulevait hier, comme ici à Sainte-Sophie, deux tiers des déchets, c'est des déchets qui viennent des ICI qui ne sont soumis à peu près aucune réglementation. C'est incroyable, ça, que ça continue d'exister.

20           Alors quand ce secteur-là, donc pas réglementé, il peut enfouir, surtout avec les tarifs qui sont souvent offerts, là, pour l'enfouissement, donc son choix... donc il y a toute une porte ouverte, là. Et quand on utilise ce terme-là de « nombre de kilos par habitant », je crois ça serait très important de faire des distinctions et de voir que, parce que les citoyens, ils sont plus réglementés, ils font peut-être des efforts, il y a peut-être des gains qu'ils ont faits pour ce qui rejoint la question des ordures ménagères, mais quand on met les ICI sans aucune réglementation dans ça, je trouve que ça fait un genre de déformation de la réalité.

25           Un autre petit point, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, c'est la question des GES. Nous, on condamne ce projet-là comme un projet émetteur de gaz à effet de serre, et notamment pour la question des presque 800 trajets de camions qui, chaque jour, là, se rendent jusqu'au dépotoir. Alors ils partent, hein, s'ils partent de ma rue, ramassent les poubelles, se promènent dans la ville, après ça, s'ils sont dans Gatineau, alors là, ça part, ça part, un autre va passer par Laval, il ramasse, il s'en va dans un centre de transbordement d'une entreprise, ramasse les déchets qui sont là, qui viennent de on sait pas où, qui sont dans le centre de transbordement,

ramène ça, ramène ça. Tous ces 800 trajets, ces 400 camions-là émettent des gaz à effet de serre.

5 Cette première idée-là n'a pas plu à la première partie des audiences, là, en termes de considérer ces éléments-là, mais ça m'apparaît incroyable de passer à côté de cet élément-là, du fait que... et puis il y a eu une réponse qui a circulé par rapport à ça, qui n'a pas été vraiment très développée, « de toute façon, les camions circulent ». Mais ça tient pas, cette argumentation-là, c'est incroyable.

10 On peut juste penser, si on avait un seul nouveau lieu d'enfouissement technique dans Lanaudière, ou dans l'Outaouais, imaginez comment les déchets seraient déviés de tout ce trajet-là et seraient rapprochés localement d'où ils sont émis. Et ça, ça aurait tout de suite un impact sur la circulation. Alors de dire que ça circule parce que ça circule, ça devient non recevable, c'est assez aberrant, alors je voulais relever cet élément-là.

15 Et l'autre élément, c'est qu'on dit non à ces 800 camions-là qui chaque jour, ça en est ça du gaz à effet de serre, c'est ça le modèle qui est émetteur de gaz à effet de serre, eh bien on calcule les 39 camions du promoteur, ça oui, ça, tout d'un coup, on a de la place pour calculer les gaz à effet de serre remis par ça. Alors ça m'apparaissait une contradiction, je voulais revenir sur ce point-là, Monsieur le président.

20 L'autre élément, c'est la question que je dirais du libre-marché ou de la présence de multinationales. Finalement, ce qui se passe à Sainte-Sophie, qu'est-ce que c'est cet endroit-là? C'est une infrastructure sanitaire, au départ, c'est une infrastructure sanitaire, hein, plus que toute chose. Et où est-ce que ça se situe, ça, une infrastructure sanitaire dans nos services qu'on attend de l'État? On sait qu'il y a des choses sur lesquelles on ne souhaite pas que le libre-marché ou que les multinationales déterminent ce qui est bon pour nous dans le domaine de l'éducation, dans le domaine de la santé, et dans le domaine de l'environnement, puis aussi dans la culture, mais ces 25 trois éléments-là, c'est des endroits où on trouve important, je crois, que ça ne soit pas des marchés qui déterminent si on a besoin de s'éduquer, si on a besoin d'infrastructures sanitaires ou si on a besoin d'hôpitaux.

30 Alors la présence de ces grands joueurs-là et du joueur en présence, à l'heure actuelle, a un impact qu'il faut absolument questionner. On peut le mesurer, il y a eu plusieurs déclarations là-dedans, en faisant une offre si alléchante et à si bas prix, dans un marché, quelle concurrence ça a? C'est une concurrence déloyale, et pour une municipalité qui doit choisir entre enfouir à 30 \$ ou recycler à 150, et cetera, et cetera, pour tous les éléments.

40 Alors je trouve que ça, c'est un élément qui devrait être considéré d'une présence qui fait un déséquilibre dans un aspect de la vie publique, de nos services publics, qui devrait être questionné comme place.

Évidemment, c'est le résultat de ce que je décrivais hier comme étant le laxisme des gouvernements qui ont ouvert la porte, qui ont laissé la porte, et vous disiez vous-même, il y a même des secteurs du ministère de l'Environnement qui sont pro méga-enfouissement, c'est assez incroyable.

LE PRÉSIDENT :

Il vous reste trois minutes.

M. NORMAND BEAUDET :

O.K. Donc c'est ça ma conclusion, réduire l'enfouissement, ça devrait pas dépendre de la logique marchande, ça devrait pas, c'est une responsabilité de l'État et du gouvernement, ils devraient pouvoir être plus actifs là-dedans, intervenir d'une façon plus équilibrée. À l'heure actuelle, on a perdu le contrôle de notre gestion, et de l'enfouissement en particulier, à cause de la présence du libre-marché qui amène cette distorsion-là.

Et bien ça, ça m'amène à d'autres choses, il y a quelque chose qu'on a abordé, et vous l'avez mentionné avec le Front commun, il y a des sujets, il y a des éléments qui sont un peu plus larges que le projet qu'on voit ici aussi.

Alors nous, on s'est joint au Front commun et à d'autres dans le mouvement, il y a une demande à l'heure actuelle pour qu'en 2020, il y ait des audiences générées sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles au Québec. On pense que justement, au lieu de régler dépotoir par dépotoir ou crise de recyclage par crise de recyclage, il est peut-être le temps, après une vingtaine d'années, vous avez mentionné que vous aviez participé en 96 aux premières génériques, je pense qu'il est temps de mettre la table pour aborder ces questions-là, qui débordent un peu, mais qui sont aussi présentes dans le dossier.

Alors nous, on plaide en faveur que cette générique-là se réalise en 2020. Ça serait ça, mon cher monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

Tout à l'heure, vous avez mentionné « les citoyens sont plus réglementés que les ICI ». En fait, en autres les ICI, moi je viens toujours, ça me vient à l'esprit, dans les ICI, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, donc institutionnel, ça veut dire grosso modo à peu près les 450 000 travailleurs de l'État, les hôpitaux, les écoles aussi, 100 000 fonctionnaires fédéraux, on a ce groupe-là, mais là, vous dites « les citoyens sont plus réglementés que les ICI », par exemple. À quelle réglementation au juste vous faites allusion?

M. NORMAND BEAUDET :

Essayez à Montréal de mettre quelque chose qui est défendu dans votre bac, c'est une amende. Nous, les consignes pour le recyclage, par exemple, là, ce n'est pas toujours évident à suivre.

Alors c'est dans ce sens-là. Il y a toutes sortes de règles. Nous, on est là à quasiment repasser nos pailles en plastique et à laver, beaucoup de procédures, beaucoup pour... et on voit que de l'autre côté, il y a peu de choses. Il y a eu des reportages assez directs là-dessus, des entrepôts, puis je vous dis ça, dans un article du journaliste Léveillé, la SAQ qui envoie ses cartons en enfouissement, qui met ça dans son *backstore* et puis c'est... c'est pas du tout réglementé.

LE PRÉSIDENT :

C'est au niveau des règlements municipaux surtout et au niveau des contrôles face aux ICI, vous jugez que c'est moindre pour les ICI, par exemple, que pour les citoyens?

M. NORMAND BEAUDET:

Oui, oui. Puis ils n'ont pas, on pourrait les obliger à toute la question du compostage, l'impact est si négatif dans les sites d'enfouissement. Hein, le lixiviat, et les biogaz, ça vient tout en grande partie à cause de ça. Et si on les obligeait... puis il faut que le gouvernement mette ses culottes. Défendu de... tout retirer, il faut qu'il composte, il faut que le secteur institutionnel composte, c'est un beau projet qu'il faudrait qu'il soit mis en règlement, mais il ne l'est pas à cause encore de ce laxisme, de cette dérive affairiste, que j'appelle, de certains de nos gouvernements.

LE PRÉSIDENT :

Effectivement, c'est une mention que j'aime ça faire dans les audiences publiques, je viens des Cantons-de-l'Est, de la région de Coaticook. De mémoire, effectivement, mon père est décédé ça fait plus de dix ans, mais il y a à peu près, je dirais près de vingt ans, qu'il y avait un bac brun pour le compostage, à Coaticook, ça composte depuis longtemps, je n'ai pas la date exacte, mais ça fait très longtemps que dans la MRC de Coaticook, ça composte. Je fais toujours un peu de publicité pour mon coin de pays, je vous remercie pour votre présentation.

M. NORMAND BEAUDET:

Merci.

LE PRÉSIDENT :

On m'indiquait que monsieur Laquerre, qui était le prochain intervenant, ne serait pas arrivé. De toute façon, on fait une pause à ce moment-là. Là j'ai un nom qui semble s'être ajouté, je vais essayer de balancer les choses, quelle heure est-il? On pourrait inviter, est-ce que Gabriel Rondeau est ici? Avant de faire la pause, on pourrait passer monsieur Rondeau.

**M. GABRIEL RONDEAU**

5 M. GABRIEL RONDEAU:

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Si monsieur Laquerre vient, on l'invitera, sinon, on passera au suivant. Bonjour monsieur Rondeau.

10 M. GABRIEL RONDEAU :

Bonjour. Bonjour à tous, je m'appelle Gabriel Rondeau, je suis employé chez Waste Management depuis août 2018, j'ai voulu présenter ce mémoire afin que vous puissiez comprendre le quotidien des employés, nos valeurs et ce qui nous motive à maintenir la qualité de nos installations, à améliorer nos connaissances, notre savoir-faire et pour que vous compreniez pourquoi Waste Management est une entreprise responsable, respectueuse de l'environnement et dynamique, autant pour le quotidien et le bien-être des travailleurs, mais aussi pour la communauté et les entreprises locales.

20 Pour commencer, je possède un diplôme en conduite de procédés de traitement des eaux depuis 2012. Pour ceux qui ne sont pas familiers avec ce métier, mon rôle est d'opérer les différents systèmes de traitement d'eau dans toutes ses facettes : traitement, pompage, suivi environnemental et entretien des équipements.

25 Au LET de Sainte-Sophie, nous sommes trois techniciens à opérer les différents systèmes de traitement des eaux, nous partageons la garde 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et répondons aux urgences jour et nuit — jour *ou* nuit, c'est pas toujours — dans le cas d'un bris mécanique ou d'un mal fonctionnement.

30 Nous devons assurer le suivi, la maintenance et l'optimisation d'un traitement biologique chauffé, d'un traitement physicochimique pour l'enlèvement des métaux. Nous effectuons aussi la gestion des eaux dans les cellules et dans les bassins d'accumulation en fonction des saisons et des précipitations.

35 Le LET est aussi muni de plusieurs puits d'observation à l'extérieur du site, ces puits sont inclus dans le suivi environnemental et nous permettent de s'assurer qu'il n'y a pas de contamination à l'extérieur du site.

40 Ce dernier point est très important pour moi, car je suis aussi résident de Sainte-Anne-des-Plaines depuis 31 ans. J'ai travaillé dans le passé pour la municipalité de



5 Sainte-Anne-des-Plaines avant d'être à l'emploi de Waste Management, et je connais les enjeux dans le cas d'une contamination de la nappe souterraine. Je suis fier de dire que je suis au front pour assurer la protection de la nappe phréatique qui alimente ma municipalité en eau potable, d'où s'abreuvent mes enfants, ma famille, mes amis et ma communauté. Et surtout, j'ai confiance aux résultats qui sont envoyés car je sais qu'ils sont analysés, autant par nous que par des consultants internes, accrédités par le ministère, qui valident les méthodes et nous aident à optimiser nos opérations. Rien n'est laissé au hasard.

10 Dans notre quotidien, comme vous devez vous en douter, les tâches de maintenance sont nombreuses. Nous nous sommes entourés de plusieurs partenaires, pour la plupart provenant de la région de Laurentides et de Lanaudière. Ils nous aident chacun avec leurs expertises à effectuer ces maintenances.

15 Un des points les plus stimulants en tant qu'opérateur en traitement des eaux chez Waste Management est le projet de phytotechnologies. Dès mon jour un au sein de la compagnie, j'ai été impliqué dans le projet de PhytoValix. Ce projet pilote consiste à irriguer l'eau de lixiviation dans un champ de 160 000 saules plantés sur une ancienne zone d'enfouissement sur le LET afin de les faire croître. Les saules ont besoin d'une grande quantité d'eau et ils utilisent l'azote présent dans le lixiviat pour pousser. Ces saules deviendront la matière première et renouvelable des Écrans Verts, une  
20 entreprise de Saint-Roch-de-l'Achigan qui les utilise afin de créer des alternatives écologiques à d'autres matériaux, comme la construction de murs antibruit en bordure des autoroutes ou des routes au lieu d'utiliser du béton.

25 Mon rôle est d'alimenter par le biais de pompes les réservoirs qui sont utilisés comme source d'eau pour l'irrigation de ces saules. Ce projet n'est pas banal car il peut littéralement faire évoluer la façon dont les eaux usées sont gérées au Québec, autant dans le monde municipal qu'industriel. Dans notre cas, il permet de diminuer la quantité d'eau qui est traitée à grands coups et qui nécessite l'utilisation de produits chimiques.

30 L'avantage de ce type de partenariat me permet personnellement d'échanger avec l'élite du traitement des eaux et des phytotechnologies au Québec, que ce soit avec les étudiants de la Polytechnique de Montréal ou de leurs professeurs ou avec des experts qui innovent tant par leurs idées que par leurs actions. Je vous suggère de vous informer à ce sujet qui est passionnant au niveau écologique. Je pense que vous avez eu un expert hier aussi qui en a parlé, c'était super  
35 intéressant.

40 Mon métier est pour moi une réelle vocation. J'ai choisi ce domaine pour être au service de l'environnement et non au service d'entreprises seulement axées sur les profits, et c'est exactement ce que Waste Management fait. C'est une entreprise à l'avant-garde qui investit pour protéger l'environnement. Pour eux et pour moi, c'est une priorité, cela fait partie de nos valeurs profondes.

5 À mon grand plaisir et avantage personnel et professionnel, je vais pouvoir opérer une des usines de traitement d'eaux usées les plus évoluées au Québec avec l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux de lixiviation actuellement en cours, un investissement de plusieurs millions de dollars qui vise à dénitrifier l'eau à l'année. Il s'agit d'un procédé complexe et coûteux qui est plus que rare dans le traitement des eaux en Amérique du Nord.

10 Au fil des ans, Waste Management a développé une expertise dans l'enfouissement sécuritaire des matières résiduelles en Amérique du Nord. Les laisser opérer et exploiter le LET de Sainte-Sophie est pour moi rassurant et logique, et est à l'avantage du Québec car ils sont prêts à investir en ce sens et, encore une fois, ils ne laissent rien au hasard. Je crois qu'ici même, lors des séances du BAPE, tous les faits et arguments présentés abondent en ce sens. Merci.

15 LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour votre présentation. Pour l'enlèvement des métaux, une fois que les métaux sont retirés, les métaux sont éliminés à quel endroit? Vous les disposez à quel endroit?

20 M. GABRIEL RONDEAU :

Dans le fond, les métaux se retrouvent dans la boue qui est déshydratée, qu'on envoie ensuite de ça au front de déchets, ensuite de ça, le front, quand la cellule est pleine, ils vont le *capper*, donc...

25 LE PRÉSIDENT :

Vous les mélangez avec le recouvrement journalier?

M. GABRIEL RONDEAU :

Oui, exactement, oui.

30 LE PRÉSIDENT :

Alors merci beaucoup.

Nous allons faire une pause, il est 14 h 32, à 14 h 52, nous allons reprendre. Bonne pause.

35 (PAUSE DE 20 MINUTES)

**M. MARC-OLIVIER NEVEU**

40 LE PRÉSIDENT :

Nous allons inviter monsieur Marc-Olivier Neveu à s'avancer à la table des intervenants. Bonjour monsieur, à vous la parole.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

5 Bonjour Monsieur le président. Donc je vais commencer par vous lire le mémoire que j'ai rédigé pour ensuite émettre certains commentaires supplémentaires, vu qu'il y a des informations, justement, qui ont été publiées cette semaine et la semaine dernière, après la rédaction du mémoire que je vous présente à l'instant. Donc bonjour Monsieur le président, commissaire, permettez-moi d'abord de me présenter, mon nom est Marc-Olivier Neveu, je suis âgé de 20 ans et je suis citoyen de Saint-Jérôme. Dans mon quotidien, je suis aux études collégiales au Cégep de Saint-Jérôme en sciences humaines, profil relations internationales.

10 Ma formation collégiale me démontre notamment l'historique de ce qui a marqué les dernières décennies, les dernières années, ainsi que les derniers siècles, ce qui influence le monde dans lequel nous vivons actuellement. En ce sens, j'ai la certitude que la gestion de nos matières résiduelles comme société et comme planète marquera les prochaines générations à force de constater les immenses continents de plastique qui sont formés dans nos océans.

15 En matière de crise climatique en 2020, nous sommes confrontés à d'immenses défis en matière de climat, de développement durable puis d'environnement, cela influence donc les décisions collectives que notre société fait en matière de gestion des matières résiduelles et l'avenue que doit prendre dans le présent dossier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE.

20 Avant de poursuivre, Monsieur le président, j'aimerais rappeler à cette audience que nous sommes en crise climatique. L'Assemblée nationale du Québec a par ailleurs adopté une motion le 25 septembre dernier sur le sujet, que je vous lis à l'instant :

25 « - Que l'Assemblée nationale tienne acte — prenne acte, plutôt, pardon — que 395 municipalités, une dizaine d'universités et près d'une centaine d'organisations de la société civile ont adopté une déclaration d'urgence climatique, et qu'en conséquence, 66 États ont souscrit à l'objectif de la neutralité carbone en 2050.

30 - Que l'Assemblée Nationale déclare à son tour l'urgence climatique et qu'elle demande au gouvernement du Québec d'harmoniser l'ensemble de ses choix politiques avec cette situation de crise, en prenant tous les moyens nécessaires afin de réduire rapidement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre. »

35 Il faut dire, Monsieur le président, qu'une transition énergétique, ou plutôt écologique, ne se fait pas en criant ciseaux. Nous le constatons dans la gestion de nos matières résiduelles et le présent dossier portant sur l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie.

40 Oui, notre société produit toujours des déchets et le BAPE doit être réaliste dans la situation. Toutefois, je suis d'avis que d'agrandir d'une superficie de 18,6 millions de mètres cubes

est exagéré, n'est pas réaliste en matière environnementale puisque la gestion des déchets des Jêrômîens puis de l'ensemble des Québécois est appelée à changer dans les prochaines années, et ce, justement en 2022.

5 Comme je vous l'ai mentionné lors de la première phase de consultation du BAPE sur le présent projet, le gouvernement du Québec agira en ajoutant une consigne sur les bouteilles de plastique, les bouteilles de vin, puis éventuellement, les emballages cartonnés comme les cartons de lait et de jus. Entre les deux phases de consultation du BAPE, le ministre de l'Environnement, Benoît Charette, a fait connaître ses intentions d'instaurer cette consigne dès 2022, et heureusement, elle  
10 permettra d'enfouir beaucoup moins de ces produits, qui sont recyclables, parce que c'est plus de 4 milliards de contenants qui seront ainsi consignés, ce qui représente plus du double de qu'est-ce qui l'est actuellement selon le gouvernement du Québec.

15 À l'heure actuelle, c'est près de 700 millions de bouteilles d'eau annuellement qui sont mises dans les lieux d'enfouissement. Bien évidemment, ce chiffre, avec la mise en place de la consigne, baissera drastiquement.

20 Plus localement, il est prévu que la MRC de Rivière-du-Nord ouvre son nouvel écocentre l'an prochain, en 2021. Ce projet permettra à notre communauté de pouvoir bénéficier de ses services à l'année, en plus de pouvoir y accueillir des résidus de matériaux de construction.

25 Lors de l'audience tenue 15 janvier dernier, madame Josée Yelle nous a informés que les projections actuelles permettraient de détourner de 3 500 tonnes de ces résidus de construction dès son ouverture. Les chiffres de la MRC de la Rivière-du-Nord nous permettent également de constater qu'en 2018, 70 % des matières jetées étaient des déchets, ce qui représente 43 000 tonnes, alors que 20 % étaient des matériaux recyclables, représentant 13 000 tonnes, et 10 % des matières organiques, qui représentent 7 000 tonnes.

30 Il faut savoir, Monsieur le président, que la collecte des matières organiques n'était pas mise en place dans l'ensemble de la MRC pendant cette année. Environ 55 % de la population de la MRC de la Rivière-du-Nord est à Saint-Jérôme et le bac brun est arrivé en bonne partie sur le territoire l'automne dernier, en septembre.

35 Il faut dire également que dans la phase initiée par la Ville de Saint-Jérôme, ce n'est pas l'ensemble du territoire qui a été desservi puisqu'il reste encore les huit logements et plus qui vont avoir au cours des prochains mois, des prochaines années, l'arrivée du bac brun chez eux. Donc c'est essentiellement des logements à moindre mesure qui ont ce service présentement.

40 Il faut dire aussi que la municipalité de Sainte-Sophie a commencé dès 2013 d'avoir le bac brun sur le territoire et que les municipalités de Prévost, de Saint-Hippolyte, Saint-Colomban ont

5  
commencé en 2018 à offrir le service à l'ensemble de leurs citoyens. Donc inévitablement, grâce à l'ajout de Saint-Jérôme dans ce service, les proportions justement des matières organiques comme telles qui sont jetées à l'enfouissement, selon les chiffres de Reyc-Québec et de la MRC, seront appelées à baisser et ont déjà baissé, finalement.

10 Sachant que selon Reyc-Québec, jusqu'à 45 % des matières de bac à ordures contiennent des matières organiques, comme je le mentionnais, ça va réduire considérablement les besoins de notre MRC à l'enfouissement. C'est sans compter les pouvoirs qu'ont les municipalités afin de limiter leur empreinte écologique.

15 Nous voyons depuis plusieurs mois plusieurs municipalités québécoises bannir les sacs de plastique à usage unique. C'est notamment le cas dans notre MRC, dans la ville de Prévost. Ses homologues de Saint-Colomban, Sainte-Sophie et Saint-Hippolyte emboîteront le pas également cette année.

20 Idem à Montréal, où l'objectif de la métropole est d'atteindre le zéro déchet pour 2030. Pour y arriver, la métropole a annoncé en 2020, que 2020 finalement sera la dernière année pour les sacs de plastique à usage unique sur son territoire et d'autres actions sont à venir. C'est entre autres qu'est-ce qui a été publié par le Plan directeur de la gestion des matières résiduelles que j'ai en main ici, pour l'agglomération de Montréal 2020-2025. Cette politique prévoit valoriser 85 % des matières qui se retrouvent actuellement au dépotoir.

25 La mairesse Valérie Plante veut également mettre des mesures pour réduire de moitié le gaspillage alimentaire à la source auprès des ICI, industries, commerces et institutions, compte prendre également des mesures pour mettre fin à l'utilisation de plastique non valorisé ainsi que des matières à usage unique, en plus de légiférer pour interdire la destruction et l'élimination de textile invendu. Il s'agit d'importants chantiers que la métropole mettra en oeuvre au cours des cinq prochaines années qui aura également un impact sur les municipalités avoisinantes puisqu'elles auront un impact sur les commerçants.

30 Outre Montréal, le gouvernement du Québec dévoilera, ou plutôt, a commencé à dévoiler cette semaine — depuis la rédaction, ça a changé — le nouveau plan de gestion des matières résiduelles, qui inclut une réforme concernant la collecte sélective, qui a été dévoilé dans les derniers jours.

35 Ailleurs au Canada, d'autres villes agissent également pour limiter l'émission de déchets de leurs commerces. Vancouver interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier l'usage de contenants en styromousse, un exemple de législation municipale pour limiter l'enfouissement. C'est sans compter l'engagement du Premier ministre canadien, Justin Trudeau, d'interdire les plastiques à usage unique pour 2021.

40

5 L'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie aura encore des répercussions  
auprès des résidents du secteur Saint-Antoine à Saint-Jérôme, sachant qu'environ 70 à 80 % des  
camions qui se dirigent vers le site d'enfouissement passent le long de la 158 pour se rendre au  
chemin Val-des-Lacs vers le site d'enfouissement. Comme je l'ai déjà souligné, ce secteur a  
grandement évolué au cours des dernières années, avec de nombreux développements résidentiels  
plus commerciaux dans l'est de Saint-Antoine, rendant un achalandage supplémentaire à la route  
158, qui compte à quelques hauteurs une seule voie par direction.

10 Pour conclure mon mémoire, Monsieur le président, le projet d'agrandissement tel que  
proposé par le promoteur date, à mon avis, d'un autre siècle. Bien que nous continuions pour le  
moment de générer des déchets, nos municipalités et gouvernements ont l'intention d'agir pour en  
réduire la quantité, voire de ne plus en produire. Plusieurs réformes nationales et projets locaux sont  
en cours et en planification afin de limiter les matières enfouies dans des sites d'enfouissement. Le  
15 site de Sainte-Sophie sera inévitablement touché par ces réformes puisqu'il y aura moins de  
matières à être enfouies à la suite de celles-ci. Ces réformes doivent être prises en considération  
dans le verdict du BAPE sur le présent projet.

20 Je tiens également à souligner, Monsieur le président, que la décision de votre commission,  
ainsi que du ministère de l'Environnement, aura une importance et une signification particulière pour  
la jeunesse, que je crois représenter aujourd'hui devant cette commission. Que voulons-nous en tant  
que société léguer à ma génération et à celles qui suivront? Quel environnement voulons-nous  
laisser aux plus jeunes de la société?

25 À l'heure où nous sommes confrontés comme nation et comme planète à la crise climatique, il  
serait opportun que la décision du BAPE et du ministère de l'Environnement sur ce dossier prenne  
compte de contexte pour sa décision, le projet doit donc être revu afin de mieux représenter  
l'ensemble des éléments qui évolueront dans la gestion des matières résiduelles au cours des  
prochaines années, tel qu'exposé au cours de ce mémoire.

30 En complément de mon mémoire, Monsieur le président, je vous avais fait parvenir également  
en pièce jointe le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.  
Pourquoi je l'ai ajouté dans mon mémoire et cité? C'est justement parce que, finalement, on discutait  
lors des dernières audiences comme quoi que la CMM a, certes, une bonne partie de ses déchets  
qui se retrouvent dans le site d'enfouissement de Sainte-Sophie. Donc à ce moment-là,  
35 inévitablement, ça a un impact aussi sur les décisions, justement sur l'agrandissement, voire le  
nombre de matières enfouies, qu'est-ce qui va advenir de ça.

40 Et d'autre part aussi, on a des chiffres comme tels de la MRC de Rivière-du-Nord que je vous ai  
un peu mentionnés un peu plus tôt, justement, dont les documentations sont finalement disponibles  
en ligne sur le site de la MRC, que j'ai également utilisées en pièce jointe pour détailler le présent

mémoire.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Georges?

Le quartier Saint-Antoine, c'est revenu à quelques reprises.

M. MARC-OLIVIER NEVEU:

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Secteur Saint-Antoine, ce que je comprends d'où il est, on approche de l'autoroute, ça, c'est un secteur qui semble assez développé actuellement, c'est quoi la principale problématique?

On fait allusion au camionnage, quand on est passé par là, à un moment donné, il y avait beaucoup de trafic, assez varié, beaucoup d'automobiles, aussi différents camions, d'après vous, c'est quoi le principal problème actuellement? C'est parce que le boulevard n'est pas aménagé correctement? C'est quoi son problème fondamental?

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Je pense qu'urbanistiquement parlant, en effet, il y a des erreurs qui ont été mises dans la conception, plutôt un manque de planification, quant à moi, justement sur l'élaboration de ce boulevard-là. À certaines hauteurs, il n'y a pas de trottoir, entre autres entre la 20<sup>e</sup> avenue, ainsi que lorsqu'on va jusqu'au supermarché IGA, comme je l'avais mentionné lors des dernières audiences. Ce qui fait en sorte également qu'il y a de la place, par exemple, sur ce tronçon-là pour ajouter deux voies de chaque côté pour qu'est-ce qui est de la circulation automobile et évidemment du camionnage.

Parce que présentement, pour les Antoniens, finalement, ça a un impact sur la circulation, et certains sont mécontents parce justement, ils voient beaucoup de trafic routier, justement, vu la croissance du secteur ainsi que notre site de Sainte-Sophie, parce que pour se rendre à certains secteurs de Sainte-Sophie, il faut passer par ce tronçon-là du secteur Saint-Antoine pour arriver à Sainte-Sophie, entre autres pour le lieu d'enfouissement, mais pour d'autres projets domiciliaires, pour aller plus vers le secteur villageois de Sainte-Sophie.

Donc à ce moment-là, c'est certain que ce soit juste une seule voie à une certaine hauteur, ça crée des défis de congestion, et le fait aussi qu'il y ait des camions, des bennes à ordures qui soient présentes aussi, ça crée certaines, parfois des odeurs sur la route pour certains usagers, en voiture, ou même à pied comme tel que c'est un peu plus désagréable. Donc s'il y avait deux voies, par exemple, sur ce tronçon-là, ainsi que des investissements de la Ville de Saint-Jérôme pour faire en

sorte qu'il y ait des trottoirs sur l'ensemble de ce boulevard-là, probablement que ça viendrait justement éponger un peu ces répercussions-là justement du transport, que ce soit par camion ou de la congestion routière dans son ensemble.

5 LE PRÉSIDENT :

Un autre point, vous dites dernière phrase de votre conclusion, « projet doit donc être revu ». De votre point de vue, c'est quoi la principale révision que le projet devrait subir?

10 M. MARC-OLIVIER NEVEU :

À mon avis, je dirais qu'on est conscient comme quoi qu'il y a des réformes, que ce soit par la Ville de Montréal, par plusieurs municipalités également qui vont réviser leur plan de gestion des matières résiduelles, on est conscient aussi des chiffres qui ont été détaillés par le gouvernement du Québec cette semaine, que le ministre de l'Environnement a publiés, j'essaie de trouver, mais on voit les objectifs qui sont visés.

15

LE PRÉSIDENT :

Publiés hier matin, c'est ça?

20 M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Oui, exactement, c'est assez récent, donc de là pourquoi je l'ai pas inclus dans le mémoire, puisque le mémoire, c'était avant mercredi dernier qu'il fallait le faire parvenir, donc on est tous dans ces projets de réforme là actuellement à l'heure où est-ce qu'on étudie présentement justement le dossier d'un site d'enfouissement à agrandir.

25

Donc pour reprendre un peu justement qu'est-ce qui a été publié hier par le ministère de l'Environnement, l'objectif du ministère, c'est de réduire à 525 kilogrammes ou moins la quantité de matières éliminées par habitant, qui prend en compte également les ICI comme tels dans cette moyenne-là, de recycler à 60 % les matières organiques, recycler et valoriser 70 % des résidus de matériaux de construction, de rénovation et de démolition et 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et métal qui seraient récupérés à ce moment-là. Donc c'est dans ce document-là de plan d'action qui a été publié justement hier que c'est pris en compte.

30

Et je vois mal comment qu'on peut, justement, avec les chiffres actuels qui nous ont été fournis par le promoteur, puisque ces réformes-là n'étaient pas connues, publiées d'abord, comment qu'on peut prendre en compte, justement, que les besoins, c'est ceux qui ont été présentés devant ces audiences, sachant très bien que ces réformes-là arrivent, qu'on a des chiffres qui proviennent du gouvernement du Québec, des municipalités, autant membres de la CMM comme Montréal que d'ailleurs, que ce soit les Laurentides ou de d'autres MRC sur le territoire desservi par le site de Sainte-Sophie.

40



5 Donc à ce moment-là, de savoir justement que par exemple, Montréal s'en va vers le zéro déchet, on a vu par exemple l'exemple des sacs de plastique à usage unique, quel impact que ça a eu sur d'autres municipalités, puisque veut, veut pas, pour des commerçants, il y a un enjeu de rentabilité. Ça devient plus rentable d'uniformiser, finalement, certaines mesures lorsqu'il y a plus de commerces à Montréal et de les uniformiser, finalement, pour d'autres commerces à l'extérieur de l'île de Montréal et dans d'autres municipalités, donc ce qui fait en sorte que selon cette logique-là, il va y avoir des actions que grâce à Montréal, finalement, faites pour la réduction vers le zéro déchet, ça va avoir un impact sur les autres commerces avoisinants à l'Île de Montréal ou dans d'autres régions administratives, comme ici à Saint-Jérôme.

10 Donc dans cette mesure-là, on voit que puisque Montréal prend les devants en matière de zéro déchet, il va probablement avoir, justement, d'autres actions qui vont être mises par les industries elles-mêmes pour pouvoir réduire justement les émissions qu'elles font, que ce soit du gaspillage alimentaire, que ce soit le textile aussi pour des commerces, par exemple, qui font de la vente de détail.

15  
20 Donc tout ça ensemble fait en sorte que la logique, que je me dis, c'est qu'il faut que le projet soit revu pour tenir en compte de ces chiffres-là, de tenir en compte des réformes des municipalités, ainsi que du gouvernement du Québec, et les volontés du gouvernement fédéral, notamment en ce qui a trait au plastique à usage unique qui serait banni pour 2021, soit l'an prochain. Donc tout ça dans la perspective de dire que c'est à compter de 2022, selon le projet, qu'est-ce qui a été demandé, l'agrandissement du site d'enfouissement, donc c'est de là que je pense que ça doit être réduit, peut-être de moitié, au minimum, la grandeur du site d'enfouissement de Sainte-Sophie dans le projet comme tel qui devra être approuvé, justement pour tenir compte de ces engagements-là, des gouvernements de proximité et nationaux, également pour penser aux générations futures aussi.

25  
30 Parce que moi, j'ai 20 ans mais le projet dans 20 ans, moi j'aurai 40 ans, il y a d'autres personnes dans la salle qui seront plus âgées ou qui ne seront même plus présents, mais c'est éternel une ville, c'est éternel une région, donc il faut penser à tout ça, et je pense que ça devient responsable à ce moment-là de penser tout ça pour planifier et pour une fois pour toutes d'avoir un vrai plan et faire en sorte qu'on ait des mesures qui soient assez rigoureuses et qui sont mises en commun avec ces politiques-là, justement dans le but de ne pas trop enfouir de matières et d'agir de façon responsable comme société.

35 LE PRÉSIDENT :

Excellent, je vous remercie pour votre témoignage.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

On m'indique qu'il y avait des élèves qui étaient attendus, ils vont arriver après la fin de leurs cours, donc à ce moment-là, ça veut dire que j'ai une personne, madame Sylvie Gauthier, pour une intervention verbale, je vous passerais.

**Mme SYLVIE GAUTHIER**

Mme SYLVIE GAUTHIER :

Bonjour, je commence à prendre ça...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est pour une rectification? Parce que normalement, on...

Mme SYLVIE GAUTHIER :

Non, c'est vraiment je voulais boucler une boucle, après avoir entendu les témoignages et tout ça, j'ai composé quelque chose qui vient de mon coeur, de mon fond.

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous laisser aller mais il ne faut pas commenter les mémoires des autres.

Mme SYLVIE GAUTHIER :

Ah non, vous allez voir, ça sera même pas 30 secondes.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme SYLVIE GAUTHIER :

Je pense. Moi je suis bien consciente et je comprends tout ce que ça implique pour les travailleurs, la municipalité de Sainte-Sophie et toutes les retombées économiques, mais vous savez, c'est bien beau l'argent, mais la Terre, notre planète, elle n'en a que faire, elle, de ça.

Nous commençons déjà à payer le prix, dans un avenir très rapproché, qu'est-ce qui nous attend? On le sait pas encore. Que l'on soit résident, employé, dirigeant de Waste Management, nous sommes tous dans le même bateau, investissons donc dans le recyclage.

Je sais que c'est David contre Goliath, mais si chacun de nous voulait bien y mettre du sien, de la bonne volonté, il me semble qu'on pourrait y arriver. L'argent n'achète pas l'environnement, travaillons ensemble pour un meilleur avenir.

Puis je vais juste ajouter une petite chose qui m'est venue tantôt. En 1971, ça va vous dire mon

5 âge, j'avais gagné le concours oratoire à la Polyvalente Saint-Jérôme, puis c'est drôle, le texte que j'avais composé, ça s'intitulait « jeunesse contribue à un meilleur avenir », j'avais 17 ans. Aujourd'hui, je me retrouve en 2020, puis là mon titre, ça serait « vieillesse contribue à un meilleur avenir pour la jeunesse ». C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

10 Mme SYLVIE GAUTHIER :

Je vous fais rire, vous. Tant mieux, ça allège un petit peu.

LE PRÉSIDENT :

15 J'aurais à ce moment-là, parce que nos derniers participants, c'est des élèves de l'École Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, ils sont pas encore arrivés, mais j'ai heureusement quelqu'un qui s'est inscrit pour un droit de rectification, je vais l'inviter à venir à l'avant, Martin Dussault. Est-il ici? O.K. Bonjour monsieur Dussault.

20 M. MARTIN DUSSAULT :

Bonjour Monsieur le président, bonjour Monsieur le commissaire.

Nous aurons des rectificatifs à apporter au cours des prochains jours, nous serons en mesure de vous le transmettre par écrit, mais pour l'instant, je serai bref.

25 Je tiens à intervenir au nom de Waste Management afin de dissiper tout doute qu'aurait pu créer l'intervention un peu plus tôt cet après-midi de monsieur Normand Beaudet. Il a fait allusion à une mise en demeure qui aurait pu lui être adressée dans le cadre des travaux de la commission. Alors je peux vous assurer qu'il n'y a pas eu de contact, aucun contact quelconque avec monsieur Beaudet, tout au plus un bonjour de politesse lors des travaux. Je peux vous dire que notre façon de faire chez Waste Management, notre ADN, c'est de collaborer avec les citoyens. On fait des journées portes  
30 ouvertes, on fait des travaux avec le comité de vigilance...

LE PRÉSIDENT :

35 Au niveau de la rectification, c'est que vous nous dites que vous n'avez pas envoyé de mise en demeure à monsieur Beaudet?

M. MARTIN DUSSAULT:

Exactement.

40 LE PRÉSIDENT :

C'est le sens du message. On va se limiter au sens de la rectification.

M. MARTIN DUSSAULT :

Parfait. Et je peux juste vous dire que dans le cadre des travaux, tous nos employés et consultants ont reçu une directive claire de ne pas interférer dans les travaux, de demeurer discret dans le cadre des travaux et respectueux des opinions des participants.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

Donc madame Sebareme est en train de faire une vérification pour savoir si les élèves de l'école Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus vont venir, on va attendre un petit deux minutes. Vous pouvez en profiter pour vous rafraîchir, marcher un petit peu. On va laisser ça comme ça pour l'instant.

On m'informe que monsieur Laquerre est arrivé, donc on va en profiter pour vous recevoir.

M. MARIO LAQUERRE :

Merci beaucoup, excusez-moi du retard, il y avait un autobus scolaire.

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez y aller.

### **M. MARIO LAQUERRE**

M. MARIO LAQUERRE :

Bonjour, je me présente, Mario Laquerre. Je suis rudologue, donc spécialiste des matières résiduelles, ça fait à peu près 30 ans que j'oeuvre pratiquement exclusivement à mieux gérer nos matières résiduelles.

J'ai été une vingtaine d'années chez Recyc-Québec, donc à titre de directeur gestion des connaissances, mais j'ai aussi fait énormément de mandats au niveau des municipalités. J'enseigne la gestion des matières résiduelles à l'Université de Sherbrooke, au centre universitaire de formation en environnement depuis maintenant une douzaine d'années, donc c'est un sujet qui me préoccupe, qui m'interpelle, j'y pense 24 heures sur 24, c'est ma passion. Je suis à la semi-retraite, mais je fais encore plein d'informations à ce niveau-là. Je suis encore très impliqué dans ce domaine-là. Je suis ici cet après-midi pour vous donner une partie de la problématique qu'on ne parle pas souvent au BAPE.

Vous connaissez le développement durable, j'ai absolument pas besoin de vous présenter cela, le développement durable a trois sphères : la sphère sociale, la sphère environnementale et la sphère économique. Dans le cadre des audiences du BAPE pour les sites d'enfouissement, on parle

5 souvent des deux premières, mais on parle très très rarement de la troisième sphère, c'est-à-dire l'économique. Malheureusement, c'est la réalité, j'ai suivi beaucoup beaucoup d'audiences du BAPE, à tous les niveaux, comme expert au niveau du gouvernement, comme requérant, à titre de membre de groupes environnementaux, donc c'était une chose qui me préoccupait et j'ai dit je vais en profiter pour venir vous en parler cet après-midi

10 Je vais prendre mon exemple sur le dossier qui est ici présentement, on s'entend que c'est ce qui doit être fait à ce niveau-là. Je n'ai aucune attache avec la compagnie Waste Management, les MRC qui font affaire ne font pas affaire avec elle, donc je suis libre de toute attache, et je voulais venir vous faire part de mes constatations.

15 On est ici dans le cas de l'élimination. L'élimination, c'est un mal nécessaire, on le prend depuis maintenant plus de 2 000 ans, on fait de l'élimination, on a vu ça, on a trouvé des sites à Cronos en Grèce qui ont plus de 2 000 ans et tout ce qu'on faisait, on prenait un site, on mettait des déchets et on les recouvrait. C'est essentiellement ce qu'on fait encore aujourd'hui, avec des variantes, avec des membranes, avec des systèmes, mais essentiellement, on gère encore nos déchets comme on les gérait il y a 2 000 ans, il n'y a rien de nouveau là-dessus.

20 Le lieu d'élimination, ça sert à résoudre en amont un problème qui devrait être résout en aval, c'est-à-dire qu'on arrive avec une finalité et on essaie de gérer une finalité, alors que le bon sens nous dit on devrait le gérer en aval, c'est-à-dire on devrait s'assurer que les matières qu'on met en marché ont une vie, et une vie après la vie, et qu'on n'est pas obligé de les mettre dans un trou pour que ça puisse régler le problème. Donc on est 2020, on n'est plus 2 000 ans avant Jésus-Christ, on est encore aujourd'hui et on marche comme on marchait avant.

25 Approuver le site qui est devant vous aujourd'hui va tout simplement perpétuer le système inefficent de gestion des matières résiduelles. Donc notre système de gestion est basé sur notre consommation, donc essentiellement, la gestion des matières résiduelles, c'est un résultat de notre consommation.

30 Anders Dahlvig, l'ancien président d'IKEA, disait que tout ce qu'on faisait, bien c'était produire des matières résiduelles, on pensait tout notre système pour à la fin tout simplement produire les matières résiduelles, donc l'approbation va continuer à perdurer. On a vu hier le ministre de l'Environnement soumettre un nouveau plan, un plan d'action sur la gestion des matières résiduelles, mais il y a encore de l'élimination et on n'essaie pas de sortir de ce créneau-là, malheureusement.

40 Dans la grande région de Montréal, on est en présence d'un oligopole. Ça, il faut le comprendre, trois compagnies qui vont gérer l'ensemble des détritrus, plusieurs millions de tonnes qui vont être gérées par seulement trois compagnies, donc on est en présence d'un oligopole. Et dans la

théorie économique, l'oligopole, c'est une situation de marché imparfaite. Je vous apprendrai rien là-dessus, donc on devrait essayer de voir comment qu'on pourrait faire autrement à ce niveau-là.

5 Il faut aussi comprendre que malgré tout, au niveau de l'utilité du BAPE, je dois vous avouer que depuis 96, dans la région de Montréal, toutes les demandes d'agrandissement ont été acceptées. Donc la dernière, à ma connaissance, et je peux me tromper, la dernière qui a été refusée, c'est en 95, le BAPE, pour l'incinérateur. Depuis ce temps-là, je m'en rappelle pas dans la région de Montréal, peut-être sur la Rive-Sud, il y en a eu un à un moment donné avec...

10 LE PRÉSIDENT :

Dans les Cantons-de-l'Est, il y en a eu un.

M. MARIO LAQUERRE :

Oui, dans les Cantons-de-l'Est.

15 LE PRÉSIDENT :

Dans ces années-là aussi, à peu près, de mémoire.

M. MARIO LAQUERRE :

20 Oui, mais pas dans la région de Montréal, je parlais de la région de Montréal, on va se situer, il y en a eu un sur la Rive-Sud, Haut-Richelieu, à peu près dans les mêmes années.

LE PRÉSIDENT :

25 C'est très possible également, mais ça, c'est plus tard, je crois. Celui du Haut-Richelieu, c'est plus tard.

M. MARIO LAQUERRE :

Oui, oui, les années 98.

30 LE PRÉSIDENT :

Autour, fin des années 90.

M. MARIO LAQUERRE :

35 Exactement, donc c'est un peu un *rubber stamping*, puis je ne veux pas, je crois en l'utilité du BAPE, je crois que c'est un forum qui est intéressant, mais il faut reconnaître qu'on continue avec le même système qu'on a là présentement, ce qui va m'amener un peu plus loin dans mon mémoire. Pour moi, le régime d'autorisation environnementale, c'est un système vicié dans le cas des lieux d'élimination. Pourquoi c'est un système vicié? C'est qu'on va demander à la compagnie à peu près tout ce qu'on veut et ils vont toujours dire oui.

40

Les compagnies qui sont dans ce domaine-là, et je le constate depuis 25 ans, on va leur dire « en veux-tu trois membranes, on va t'en mettre trois », si on en demande cinq, ils vont en mettre cinq.

5 La réalité, c'est que les profits, à l'intérieur, le résultat du certificat d'autorisation donne des profits qui sont tellement immenses qu'on va mettre de côté toutes les demandes et on va les accepter à ce niveau-là. Et je l'ai vu, audience par audience par audience. J'ai probablement fait à peu près toutes les audiences dans la région de Montréal, là, de mémoire, et c'est toujours le cas.

10 Et je trouve que, je me suis toujours demandé pourquoi que c'est, ce fait-là. C'est un peu le syndrome de Stockholm inversé où est-ce que tout le monde au gouvernement demandait, demandait, demandait aux promoteurs et les promoteurs disaient oui. Ah, on veut que tu supervises les odeurs mais on prend une fille — là je vous dis une fille, pourquoi une fille? Parce que j'ai une dans mes étudiantes qui a fait ça dans un site d'enfouissement, pas celui-là, et elle, pendant huit heures de temps, elle était assise dans sa voiture en train de faire ses devoirs d'université et elle sniffait à toutes les demi-heures pour voir s'il y avait des odeurs. On payait quelqu'un 24 heures sur 24 pour monitorer les odeurs dans un quartier près d'un site d'enfouissement.

20 Donc ça veut dire qu'on est prêt à faire plein plein de choses, pour une seule raison, c'est pour avoir le papier, le certificat, le fameux certificat d'autorisation.

25 Il faut le dire, des sites d'enfouissement, c'est une machine à imprimer de l'argent, et ça, on l'entend pas souvent, on l'a pas vu souvent, mais c'est une réalité qu'on est confrontée à ce niveau-là, et moi, avec ma réflexion, avec les années, je suis en train de m'apercevoir que c'est une réalité.

30 Si vous prenez le site de Sainte-Sophie, et si vous allez en page 8 de mon mémoire, j'ai fait une petite analyse. Et là, je vous dis, je ne suis pas économiste, je ne suis pas fiscaliste, j'ai aucune prétention dans ce domaine-là. J'ai pris des données qui sont soit contenues dans les documents qui étaient fournis par le promoteur ou soit des données que j'ai à l'intérieur, en donnant mon cours, donc j'ai quand même accès à plein de données.

35 Donc les revenus de l'élimination, je l'ai mis à 40 \$ présentement. Si on l'indexe sur 18 ans, c'est 48.06, si on prend l'inflation des 18 dernières années, on arrive avec des revenus de 893 millions de dollars. Des ventes de biogaz, donc parce qu'on va produire du biogaz à ce terrain-là, on va le vendre à Énergir à 11 cents le mètre cube plus une indexation pour 201 millions, on arrive avec des revenus totaux sur 18 ans de 1.1 milliard de dollars.

40 Donc le certificat d'autorisation qui va résulter de ces audiences-là et la permission du gouvernement vaut à peu près 1.1 milliard de dollars en revenu. On peut s'obstiner là-dessus, ça

peut être plus ou moins, on sait pas comment ça va se passer, ça peut être 100 millions, ça peut être 1.2, mais c'est généralement 18.6 millions de tonnes, et là, on est à 40 piastres la tonne, on est faible, je n'ai pas mis là-dedans les redevances à l'élimination, uniquement l'argent qui revient au promoteur.

5

Et là, il y a toujours des dépenses, il faut s'attendre à ça. J'ai regardé, à l'intérieur du document du promoteur, il y a les immobilisations des 20 dernières années, donc si les 20 dernières années sont consistantes avec les 20 prochaines années, on parle de 146 millions d'immobilisations, que j'ai quand même indexées au coût de la vie, on s'entend bien. Et les coûts d'opération, généralement, dans la littérature, si on regarde les différents endroits, si on enlève l'immobilisation, c'est à peu près 15 \$ la tonne, que j'ai aussi augmenté pour l'inflation, pour 328 \$. Donc des dépenses totales, sur 18 ans, de 474 millions. Donc un BAIIA, un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements de 620 millions de dollars. Donc le promoteur, dans ses poches, fait 57 % de profit.

10

15

Et là, ma question que j'ai essayé de trouver vraiment la réponse, est-ce que 57 % de profit, c'est trop ou ce n'est pas assez? C'est une question, et là, j'ai posé la question à plusieurs économistes que j'ai réussi, ou des spécialistes des finances, il n'y en a pas un qui a voulu me répondre. Il a dit « non Mario, il y a trop de variables, il y a des 20 %... », mais j'ai dit « 57 %, ça dépend du risque », « oui mais là, il a son certificat et les risques... », et il voulait pas se commettre à ce niveau-là. J'ai trouvé une seule donnée qu'on disait que 20 %, généralement, dans des grandes entreprises, c'est un BAIIA suffisant. Et là donc, peut-être que moi je me trompe, peut-être que je n'ai pas mis assez des dépenses, mais on est quand même dans des marges assez...

20

Donc le papier, le certificat d'autorisation, qui en passant n'est pas très, ce n'est pas très volumineux, ça fait référence à bien des documents, mais le papier lui-même vaudrait à peu près 600 millions de dollars. Donc la résultante de votre travail ici, c'est de donner à cette entreprise-là 600 millions de dollars sur les 18.6 prochaines années. C'est beaucoup, c'est beaucoup, c'est énorme, selon moi, c'est trop. Et on le voit, ce n'est pas la seule.

25

Ce n'est pas de la faute de la compagnie, je ne blâme absolument pas cette compagnie-là dans ce cas-là pour ce montant-là. Ce n'est pas le... eux autres, ils font de l'argent puis ils sont heureux puis on a un beau bonus à la fin de l'année, je les comprends, c'est correct. Mais collectivement, ce qu'il faut, comprendre, c'est qu'on prend un bien public, l'environnement, on le transfère à une entreprise privée, et elle fait de l'argent avec ça, puis après, ils vont faire...

30

35

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Laquerre, il vous reste trois minutes.

M. MARIO LAQUERRE :

40

Rapidement, les solutions, bien il faut qu'on revoie le système. Ça peut pas fonctionner



5 comme ça, le système est vicié, donc il faut revoir le système. Je vous ramène, vous irez lire le mémoire, vous êtes capables, ils ont plein plein d'idées là-dedans à ce niveau-là, je n'ai pas voulu toutes les mettre dans mon... il faut qu'il y ait un nouveau système, il faut qu'on augmente la redevance pour décourager l'élimination et il faut qu'on contrôle les profits des entreprises dans ce domaine-là.

10 Moi personnellement, ce que j'aimerais, c'est remplacer le système présent, où est-ce qu'on va donner une capacité d'enfouissement, donc on prend le BAPE, comme on le fait là, on accepte le 18.6 millions, mais annuellement, on met en vente une série, une quantité X de tonnes qu'on trouve qui est suffisant pour la région, et chaque entreprise devra *bidder* pour avoir leurs tonnes. Donc la première et la dernière tonne ne sera peut-être pas au même prix.

15 Il y a différents mécanismes d'attribution comme ça qui permettraient de ramasser de l'argent, au lieu de le donner tout en profit à l'entreprise, et on pourrait redistribuer ça, cet argent-là, à ceux qui en ont besoin.

20 On a vu hier, le ministre a annoncé 100 millions, ça va prendre beaucoup plus que 100 millions pour pouvoir arriver avec un bon système de gestion des matières résiduelles. Si vous regardez l'Allemagne, ils payent à peu près cinq ou six fois plus cher que nous pour leur gestion des matières résiduelles. Ils ont plus de résultats, mais ils payent plus cher. Là présentement, les municipalités n'ont pas ces moyens-là et on pourrait répartir le profit qui est présentement pour l'entreprise vers les municipalités, vers les entreprises qui en auraient besoin.

25 LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Pour revenir à votre tableau, donc si j'ai bien compris, par exemple, pour les sources, ce fameux tableau-là, vous avez mentionné 40 \$...

30 M. MARIO LAQUERRE :

Ça, c'est ce qu'ils chargent présentement.

LE PRÉSIDENT :

Ça, vous êtes allé le chercher sur un tarif...

35 M. MARIO LAQUERRE :

Je le sais.

LE PRÉSIDENT :

Le 0,11 \$ du mètre cube qui fait à peu près...

40

M. MARIO LAQUERRE :

Ça, c'était sur le site d'Énergir.

LE PRÉSIDENT :

Je voulais juste savoir de quel endroit que ça venait.

M. MARIO LAQUERRE :

Oui. On m'a dit que, en plus de ça, cette redevance-là va augmenter parce que Énergir a des obligations devant la Régie de l'énergie pour augmenter, et il y a des grosses chances, et on l'a vu encore aujourd'hui dans les journaux, il y a des grosses chances, je l'ai mis le prix plancher.

LE PRÉSIDENT :

En fonction des possibilités de production.

M. MARIO LAQUERRE :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Si, exemple, il y a des usines de biométhanisation qui vont se construire.

M. MARIO LAQUERRE:

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

D'après moi, Énergir va être ultimement tributaire de la construction ou de la non-construction des usines de biométhanisation.

M. MARIO LAQUERRE :

Et qui fonctionne pas.

LE PRÉSIDENT :

On sait qu'il y a eu des problèmes, ça fait pas partie du mandat, mais on voit qu'il y a certains problèmes ou retards.

M. MARIO LAQUERRE :

Exactement, on est sur la même longueur d'onde, monsieur Germain.

LE PRÉSIDENT:

Donc l'immobilisation moyenne, le chiffre de départ de 6.66 la tonne?

M. MARIO LAQUERRE :

C'est ce que eux ont marqué dans leur étude d'impact, il y a un grand tableau qui explique...

LE PRÉSIDENT :

3.1?

M. MARIO LAQUERRE :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Et le coût d'exploitation, donc ça, c'est clair, c'est selon la littérature, mais est-ce qu'il y a une littérature en particulier?

M. MARIO LAQUERRE :

SWANA, qui est le Solid waste of North America.

LE PRÉSIDENT :

O.K., c'est dans la littérature...

M. MARIO LAQUERRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... plus technique.

M. MARIO LAQUERRE :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc les dépenses totales sont 18 ans, mais c'est l'addition des deux. En fait, pour le 57 %, c'est sûr que c'est des chiffres théoriques, mais effectivement, la SAQ, par exemple, a des chiffres à peu près comme ça.

M. MARIO LAQUERRE :

Oui, mais ça, c'est un monopole d'État.

LE PRÉSIDENT :

Il y a toujours les charges collatérales, qui fait que ça peut changer.

M. MARIO LAQUERRE :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

5 On voit que les entreprises, quand c'est des bénéfiques avant intérêt, généralement, on voit toujours c'est assez élevé, on voit dans les rapports annuels, que ce soit Québecor ou des entreprises comme ça, Vidéotron, on voit que c'est toujours assez élevé, ça se chiffre toujours dans les... soit près de 50 % ou entre 50, 60, c'est des chiffres qu'on voit fréquemment pour ce qui est des bénéfiques bruts, qu'on pourrait dire.

M. MARIO LAQUERRE :

Dans ce cas-ci, on accole ces chiffres-là à l'environnement, il faut jamais l'oublier.

LE PRÉSIDENT :

15 C'est toujours la grande question, le domaine de la santé, on dit l'hôpital n'est pas là à but lucratif, on comprend ça.

M. MARIO LAQUERRE:

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

20 C'est toujours la grande question, qu'est-ce qui doit être à but lucratif ou à but non lucratif.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

25 Merci monsieur Laquerre. On comprend que vous proposez un système de mise à l'enchère?

M. MARIO LAQUERRE:

Exactement.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

30 Est-ce que vous avez des exemples connus qui pourraient nous éclairer?

M. MARIO LAQUERRE :

35 J'en ai pas mis, il y a différents exemples, le SPEDE, par exemple, pour les gaz à effet de serre, il y a différents exemples au niveau des enchères.

40 Moi, ce que je trouvais qui est intéressant, c'est que dans le système présent, c'est qu'on puisse évaluer le projet à sa valeur au point de vue de l'environnement, mais qu'on leur donne pas un permis de 18.6 millions immédiatement, mais bien qu'on fasse jouer, et de cette façon-là, on pourra jouer sur ce qu'on veut réellement enfouir.

5 Si on veut diminuer l'enfouissement, on met moins de tonnes à l'enchère, donc les entreprises vont être prêtes à payer plus pour chaque tonne. T'sais je veux dire, c'est de l'offre et de la demande. Moi, j'ai un permis de 1.9 million de tonnes, je vais être prêt à payer pour, et jusqu'à tant, ils vont réajuster les prix à la hausse, c'est sûr et certain, mais à la fin, on va pouvoir mieux contrôler ce qu'on veut éliminer que pour l'instant. Présentement, il n'y a pas aucun contrôle, on donne ce qu'ils demandent la plupart du temps et eux travaillent avec ça.

10 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Donc vous anticipez un meilleur contrôle?

M. MARIO LAQUERRE:

Oui. Une possibilité de contrôle.

15 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Mais est-ce qu'il y a d'autres changements que vous avez anticipés? Est-ce que vous avez fait une réflexion assez quand même poussée?

20 M. MARIO LAQUERRE :

C'est sûr et certain que le collatéral, c'est qu'il y a du monde qui vont payer plus cher, on s'entend.

25 L'avantage, c'est que tout simplement, les personnes qui vont pouvoir développer des alternatives, parce que l'enfouissement est faible, on l'a vu quand qu'il y a eu l'augmentation du droit à l'élimination, la redevance à l'élimination à 23 \$, qui est 23 \$ présentement, mais quand on l'a mis en place, il y a plein d'entreprises qui ont dit « moi maintenant, c'est plus payant m'en aller recycler que ça ».

30 On a un grave problème présentement, il y a les déchets qu'on enfouit, mais il y a aussi le matériel de recouvrement. On l'a vu dans l'allocution du ministre hier, le recouvrement est rendu hors de contrôle, on est 1 pour 3, donc ça, c'est des matières qui pourraient être facilement récupérées et recyclées, mais que présentement, à cause que les coûts d'élimination sont faibles, et à cause qu'ils sont pas assujettis à la redevance à l'élimination, on préfère les enfouir, donc déjà là, il pourrait y avoir quelque chose d'être fait avec un système comme ça.

35 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Merci beaucoup.

40 LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

M. MARIO LAQUERRE:

Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

Alors nous pouvons annoncer que les élèves de l'école de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus sont en train d'arriver, alors bienvenue.

Prenez le temps, quand vous serez prêts, vous êtes la bienvenue à la table des intervenants.

10

Bonjour, si j'ai bien compris, votre enseignante vous laisse maintenant débiter la présentation, alors allez-y, on vous écoute.

**Mlle ANAIS DOSTIE, Mlle JESSIANE PLOUFFE,  
Mlle ANABELLE BRUNET ET M. ADAM GÉLINAS**

15

Mlle ANAÏS DOSTIE :

Bonjour, nous sommes les élèves de cinquième et sixième année de l'école Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus. Je me nomme Anaïs et je vais vous présenter les personnes qui déposent ce mémoire avec moi : Adam, Jessiane, Anabelle ainsi que nos enseignantes, Manon et Geneviève.

20

Avant de débiter, nous tenons à remercier les parents et les élèves qui sont venus ici pour nous appuyer. Nous sommes ici car nous sommes contre le projet d'agrandissement du dépotoir de Sainte-Sophie. Voici pourquoi.

25

Le Québec est le troisième plus grand producteur de déchets au monde. Prévoir l'agrandissement de nos sites d'enfouissement signifie que ce n'est prêt à se terminer, que les Québécois n'en resteront pas là. Voulons-nous vraiment rester sur ce triste podium? Non.

30

Mlle JESSIANE PLOUFFE :

L'enfouissement a énormément d'impacts négatifs sur l'environnement. Déboisement, 39 hectares seulement ici à Sainte-Sophie, imaginez le reste. Destruction des milieux humides. Doit-on rappeler à notre gouvernement que ces milieux ont une fonction écologique importante? Filtrer la pollution, diminuer les risques d'érosion et d'inondation, en plus de permettre une plus grande biodiversité.

35

Les 18 hectares de milieu humide que le projet prévoit détruire seront perdus de manière irréversible. Si on agrandit, les 800 camions qui circuleraient chez nous produiront une énorme quantité de GES. Greta ne serait pas contente.

40

En plus, à l'école Sainte-Thérèse, nous sommes collés sur la 158, vous dire la pollution sonore et visuelle que nous vivons déjà, imaginez 800 camions. Comme impact, on pense aussi aux odeurs, à la contamination des nappes phréatiques, au méthane, et cetera.

5 Mlle ANABELLE BRUNET :

Comme vous le voyez, les sites d'enfouissement sont néfastes pour tout, sauf en ce qui concerne les profits des compagnies.

10 Voici des solutions simples pour remédier à ce problème : Faire davantage de consignation, comme en Nouvelle-Écosse, et ce le plus rapidement possible, pas en 2025. La dernière réforme sur la consignation date de 1984. Ce n'est pas comme si nous n'avons pas eu le temps de s'organiser. Nous constatons que les réformes en éducation sont adoptées beaucoup plus rapidement que celles en environnement.

15 Adopter des lois plus sévères pour obliger un tri efficace des matières recyclables et l'obligation de composter. Cette loi serait pour tous : restaurants, écoles, milieu de la construction et entreprises.

20 Augmenter les frais d'enfouissement. Ailleurs, ça coûte environ 70 \$ la tonne, et ici, c'est environ 25 \$. Augmenter les frais ferait en sorte que les villes prendraient davantage leurs responsabilités. De plus, le surplus permettrait de financer nos centres de tri désuets.

25 Mais soyons réalistes et courageux, la seule vraie solution, c'est de diminuer et de revaloriser nos déchets. Tant qu'on fera de la place dans les dépotoirs, il n'y aura pas de vrai changement en profondeur.

M. ADAM GÉLINAS :

Depuis quelque temps, on observe de plus en plus de gens mobilisés en environnement. Nous avons vu plusieurs politiciens se joindre aux activités et aux manifestations. Quels sont les résultats? Pas grand-chose. Le ministère de l'Environnement du Québec a pour mission, et je cite :

30 « D'assurer la protection de l'environnement et des écosystèmes naturels en vue de contribuer au bien-être des générations actuelles et futures. »

35 En tant que génération future, nous nous posons ces deux petites questions : Faites-vous preuve de leadership, monsieur le ministre, et aussi, est-ce que vous vous souciez plus des générations futures ou de la croissance économique?

40 Pour conclure ce mémoire, nous invitons le ministre de l'Environnement à démontrer des qualités que nous efforçons de développer à chaque jour à l'école : la solidarité, l'audace, la coopération, l'engagement, le respect, le leadership, la persévérance, l'intégrité et l'empathie. Ajoutons à cela des valeurs choisies par le ministère dans son plan stratégique 2019-2023 : l'équité,

la rigueur et la transparence.

Dans une cinquantaine d'années, la majorité d'entre nous ne serons plus de ce monde, mais nous, nous serons là et nous aurons à vivre avec les conséquences des choix que vous ferez aujourd'hui. Il est temps d'agir, vous tenez notre avenir entre vos mains.

LE PRÉSIDENT :

Nous vous remercions. Mon collègue. Il est professeur, donc il devrait être capable de vous poser une question.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Oui, bien non, on apprécie beaucoup ce que vous avez fait, vous êtes courageux, vous avez de très belles idées, et félicitations pour votre engagement.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour vos témoignages. Je me fais sur Georges en même temps parce que j'ai jamais vu mon collègue enseigner, donc je voulais savoir s'il était capable d'être clément avec ses étudiants à l'université, ça me permettait de faire un test avec lui. Je vous remercie beaucoup pour votre présence.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Merci beaucoup.

### **MOT DE LA FIN**

LE PRÉSIDENT :

Vous avez aussi l'honneur de clore l'après-midi des témoignages aussi.

C'est pour ça que normalement, c'est pour ça qu'on dit théoriquement, on demande aux gens d'arriver disons une heure à l'avance, parce que c'est difficile, des fois, on a des mémoires plus longs, plus courts, donc on essaie de gérer pour le mieux, vous étiez pas mal aussi en dernier, ça a adonné que les mémoires n'étaient pas tellement longs, mais tout est pour le mieux, finalement. C'est ça.

Alors nous allons clore la séance de cet après-midi. Il est présentement 15 h 45, donc nous allons faire la pause pour la fin de l'après-midi, nous allons reprendre les travaux à 19 h. Nous avons... donc on a neuf interventions verbales, huit, neuf mémoires ou interventions verbales seulement. Ça se peut qu'il y ait des annulations, on va vérifier ça. Au moins, disons huit.

C'est important, parce qu'à date, on m'a informé qu'il y aura seulement deux personnes pas



5 sûres de venir sur la visite de terrain, c'est pour ça que nous, on mettait la barre à cinq inscriptions pour la visite du LET demain matin à compter de 9 h 30, dans laquelle nous demandons aux gens d'arriver à compter de 9 h 30, si on n'a pas cinq personnes, on veut pas faire une visite privée, comme on expliquait. Le seul contact privé qu'on a, c'est au moment des rencontres préparatoires, si on n'a pas l'assurance d'avoir cinq citoyens inscrits, au cas qu'il y en a qui changent d'idée, on ne tiendra pas la visite demain matin.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

10 Juste pour conclure. La seule chose que je voulais souligner, par contre, a priori, personnellement, comme d'autres gens dans la salle, je suppose, c'est super de pouvoir visiter le lieu d'enfouissement, la seule chose, par contre, c'est que quand on a su l'information comme citoyens, on l'a comme su deux jours à l'avance, tandis que par exemple, si ça avait été, par exemple, une semaine de préavis ou quoi que ce soit, là on aurait pu, par exemple, comme citoyens ou quoi que ce soit, pouvoir regarder les calendriers et trouver des arrangements. C'est ça un peu plus la  
15 contrainte, je pense, de cette situation-là.

LE PRÉSIDENT :

20 C'est sûr que les visites de terrain, on est obligé de les faire dans la journée, en semaine en plus, donc c'est un peu ça le problème. L'idée était de voir l'intérêt, là, spontanément, en fonction du moment qu'il y avait beaucoup de gens qui venaient dans la salle ici, si on était capable d'avoir un certain nombre de personnes.

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

25 Puisque moi, ma question, c'était plus à savoir est-ce que ça aurait pu être possible, par exemple, admettons d'en informer, exemple cette semaine ou quoi que ce soit, ou même de changer la date pour que ce soit la semaine prochaine, histoire de laisser du temps pour les gens de pouvoir voir avec par exemple leur employeur ou quoi que ce soit?

LE PRÉSIDENT :

30 Il y a beaucoup de personnes, si on n'est pas capable d'avoir cinq personnes, ça veut dire qu'il n'y a pas vraiment un intérêt marqué, donc c'est pour ça que...

M. MARC-OLIVIER NEVEU :

35 C'est peut-être pas l'intérêt, c'est cette contrainte de temps là...

LE PRÉSIDENT :

40 Oui c'est ça, la contrainte de temps peut être là aussi la semaine prochaine, si les gens peuvent pas venir en semaine dans le jour, pendant qu'il y a de l'activité au LET. L'idée, c'est ça, c'est de faire la visite pendant qu'il y a de l'activité pour voir comme ça se passe, donc il faut faire ça en semaine.

Je vous dis, on va relancer en début de soirée, mais si on a pas plus d'inscriptions, ça veut dire qu'on va confirmer qu'il y aura pas de visite de terrain pour demain matin. Très bien, alors je vous souhaite un bon souper.

5

---

10

Je soussigné, Manuel Garand, sténotypiste officiel, dûment assermenté comme tel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes recueillies au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la Loi.

Et j'ai signé,

15



Manuel Garand, s.o.

20

25

30

35

40